

Crack

Guide d'orientation pour les villes et les communes

Expériences et bonnes pratiques pour gérer la consommation de crack et de produits à base de cocaïne dans l'espace public





Préface du comité de l'Initiative des villes pour la politique sociale

Chère lectrice, cher lecteur,

De tout temps, la consommation de substances psychoactives fait partie du quotidien des villes. Bon nombre d'entre elles, de toutes tailles, ont cependant observé un changement marquant ces dernières années : les produits à base de cocaïne comme le crack et la freebase sont plus faciles d'accès et sont consommés ouvertement dans l'espace public. Cette évolution remet la problématique des drogues en tête de l'agenda politique et impose de nouvelles tâches à nos collectivités.

L'Initiative des villes pour la politique sociale s'engage à relever ce défi, fidèle au rôle pionnier que jouent les centres urbains dans la politique suisse des addictions. Depuis toujours, les villes et les communes portent des idées progressistes. Elles développent et expérimentent de nouvelles approches qui se voient par la suite plus largement adoptées.

Le présent guide a été pensé comme un instrument pratique mis à disposition de nos membres. En plus d'un résumé des bases de la politique des addictions, il présente un large éventail d'approches innovantes dans l'aide aux personnes dépendantes ainsi que des exemples pratiques – comme les locaux de consommation – mis en place dans certaines villes suisses. Conçue comme une boussole, cette publication s'adresse en particulier aux petites villes ainsi qu'aux villes moyennes qui commencent à développer un dispositif de prise en charge approprié pour répondre à ces problématiques. Mais les villes dotées de structures établies ne sont pas oubliées. Elles y trouveront également des exemples utiles pour optimiser leurs offres.

Le guide d'orientation est délibérément rédigé dans une perspective de politique publique et sociale. Il se concentre sur des concepts d'aide efficaces et sur la réduction durable des conséquences négatives liées aux addictions, à la fois pour les personnes consommatrices et pour la société en général. Faute de pouvoir offrir des solutions universelles, ce guide se veut être une source d'idées et d'inspiration dans un domaine en constante évolution. Chaque ville connaît une situation particulière et devra mettre en place les mesures et les solutions qui lui conviennent.

Au-delà des particularités locales, trois domaines d'action s'avèrent déterminants pour maîtriser les évolutions du marché et de la consommation des substances illégales : premièrement, établir et maintenir une coopération entre toutes les actrices et les acteurs concernés ; deuxièmement, développer des offres à bas seuil et des mesures de réduction des risques ; troisièmement, obtenir l'adhésion de la part de la population et du monde politique. La partie principale du quide présente, pour chacun de ces domaines d'action, des instruments concrets et des exemples tirés de la pratique. Nous remercions toutes les villes et l'ensemble des spécialistes qui ont mis leur expérience à disposition afin de permettre un précieux partage de connaissances.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et espérons que ce guide vous aidera, vous et votre ville, à mettre en place une politique efficace en matière d'addiction.



Émilie MoeschlerConseillère municipale de Lausanne
Vice-présidente Initiative des villes pour la politique sociale



Nicolas Galladé
Conseiller municipal de Winterthour
Président Initiative des villes pour
la politique sociale

Impressum

Mandante :

Initiative des villes pour la politique sociale

c/o Winterthour, Affaires sociales Pionierstrasse 7 CH-8403 Winterthour info@staedteinitiative.ch www.staedteinitiative.ch

Download:

Autrice : Stefanie Knocks

Cheffe de projet : Katharina Rüegg Concept et design : Gabriela Martinelli

Composition : Corina Farkas Illustrations : Anne Seeger

Impression : Typotron AG Publication : mai 2025

Table des matières

De quoi s'agit-il et comment lire ce guide ?	7
Contexte Les « quatre piliers » de la politique suisse des addictions Crack et produits à base de cocaïne Échange de connaissances et d'expériences	{ 10 11
Remarques contextuelles	
Promotion de la santé, prévention, repérage et intervention précoces Statut légal de la cocaïne Thérapies agonistes pour les produits à base de cocaïne, renforcement de la recherche Essais pilotes avec les produits à base de cocaïne Conditions-cadres cantonales Situation sociale des personnes dépendantes Demande en consultation et traitement ambulatoires Pénurie de personnel qualifié	15 16 17 17 18 18
Moyens d'action concrets pour les villes et les communes	
1. Établir et entretenir la collaboration Groupes de travail transversaux et tables rondes Coopération entre l'aide dans les addictions et la police Observation commune de la situation Autres collaborations et interfaces	23 24 28 30 32
2. Instituer des services à bas seuil, viser la réduction des risques	33
Points d'accueil et locaux de consommation Espaces de séjour Offres de logement Travail de proximité Travail par les pairs	35 41 41 42 44
3. Obtenir l'acceptation du public et du monde politique	47
Créer une unité politique – de préférence aussi avec le canton Impliquer les professionnels dans le processus politique Apaiser l'espace public Participation et information de la population	48 50 50 52
4. Interaction d'instruments et de mesures	55
5. Autres facteurs utiles	58
Bibliographie	61
Autres références	67

Répertoire des exemples pratiques

bidge interior is savoir a disposition ad pablic analyse as besoins	14
Coire : mettre le savoir à disposition du public – principes de base	14
Genève : mettre le savoir à disposition du public – étude	14
Canton de Soleure : table ronde	25
Coire : table ronde au niveau de la ville	26
Lausanne : groupe de coordination	26
Lucerne : table ronde et analyse externe de la situation	27
Saint-Gall: échanges réguliers	29
Saint-Gall : suivi régulier	31
Olten : renforcement des capacités et service de sécurité supplémentaire	35
Fribourg: ouverture d'un local de consommation	36
Lucerne : essai pilote pour élargir l'offre	37
Zurich: système d'accès au centre d'accueil	40
Burgdorf: association CheckPunkt avec local associatif	41
Winterthour: Housing First – le logement autonome stabilise	42
Olten : transformation du SIP en travail de rue	43
Wädenswil: travail social de proximité par le service socioculturel	44
Lausanne: micro-emplois avec ou sans travail par les pairs	45
Saint-Gall: minijobs pour les travailleurs pairs dans l'espace public	45
Winterthour: une politique des addictions pour une position commune	50
Olten : présence alternée de la sécurité et du social	51
Coire : importance de la sécurité dans le concept de local de consommation	51
Saint-Gall : mesures ciblées dans le parc public	52
Winterthour: groupe d'accompagnement dans le quartier	53
Coire : vidéo explicative et travail de relations publiques	54
Brugg: clarifier la nécessité d'agir	56
Vevey : combinaison de mesures de travail social et de sécurité	56
Zurich: apaiser la situation au Bäckeranlage	57

De quoi s'agit-il et comment lire ce guide ?

Ces dernières années, les grandes, moyennes et petites villes de Suisse ont observé des changements dans la consommation de substances psychoactives : le phénomène des scènes ouvertes de la drogue a repris de l'ampleur, et en particulier pour des produits à base de cocaïne comme le crack ou la freebase. Cette situation a pu attirer des consommateurs qui n'étaient pas connus ni présents auparavant dans l'espace public ou dans les offres d'aide.

De nombreuses villes ont déjà réagi et adapté leurs bases, leurs stratégies et leurs offres. Dans d'autres, ce processus est encore en cours. Le présent guide aide en particulier les petites et moyennes villes à revoir les offres qu'elles ont mises en place pour les personnes qui consomment des substances illégales dans l'espace public et à les adapter si nécessaire. Il rassemble des bases et des exemples de bonnes pratiques tirés de villes et communes suisses afin de promouvoir le transfert et le développement des connaissances.

Il ne s'agit pas d'un livre de recettes qui présente une procédure par étapes avec, à la fin, une solution qui fonctionne pour tous. La situation initiale diffère selon le contexte, et le choix des modules adaptés à chaque ville ou commune dépend des décideurs locaux. Le présent guide contient des exemples et des modules utiles pour les villes qui n'ont pas ou que peu été confrontées à la consommation de substances illégales dans l'espace public et ne disposent pas encore d'une infrastructure, mais il intéressera aussi celles qui souhaitent adapter leurs offres actuelles à l'évolution de la situation.

Nombre d'analyses, d'aides et plus généralement de documents ou présentations sur le thème de la consommation de produits à base de cocaïne (dans l'espace public) ont été réalisés et publiés ces dernières années. Seuls quelques-uns de ces travaux sont mentionnés ici, sur la base d'une sélection qui se veut utile mais sans jugement et qui n'est pas exhaustive.

Les indications et exemples pratiques proviennent de recherches internes ou de contacts personnels entre la direction de l'Initiative des villes pour la politique sociale et ses membres ou encore d'invitations à ces derniers à soumettre des exemples. Les activités menées par les villes sont toutefois nombreuses et diverses, et ne pas les citer ici ne vaut en rien une évaluation. Les recherches et les entretiens ont eu lieu principalement en décembre 2024 et reflètent ainsi l'état de la situation à ce moment-là.

La consommation de drogues dans l'espace public sera probablement toujours un sujet de préoccupation pour les villes et les communes – une réalité plus ou moins visible, en été plus qu'en hiver et pour des substances aujourd'hui aussi bien légales qu'illégales. Mais les autorités politiques disposent de mesures et de moyens pour réduire cette consommation et y réagir en temps réel.



Contexte

Les « quatre piliers » de la politique suisse des addictions

La politique suisse en matière de drogue au niveau de la Confédération, des cantons et des communes s'appuie sur quatre piliers égaux entre eux :

- 1. Promotion de la santé, prévention et repérage précoce
- 2. Thérapie, conseil et réinsertion
- 3. Réduction des dommages, réduction des risques et aide à la survie
- Réglementation et exécution de la loi (également connu sous le terme « Répression »)

Développée dans le contexte des scènes ouvertes de la consommation d'héroïne, la « politique des quatre piliers » est ancrée dans la loi en 2008 et considérée aujourd'hui encore – y compris par les observateurs internationaux – comme une stratégie très efficace pour réduire durablement les conséquences négatives de l'addiction pour les consommateurs et pour la société.



Bases de la politique des addictions au niveau national :

https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/drogenpolitik/vier-saeulen-politik.html

Conformément à l'art. 1a de la loi sur les stupéfiants, les mesures liées à la mise en œuvre de la politique des quatre piliers incombent à la Confédération et aux cantons. Aucune tâche n'est explicitement attribuée aux villes et aux communes. Cependant, l'évolution en matière de consommation de drogues se voit généralement d'abord dans les milieux urbains. C'est pourquoi les villes ont joué un rôle crucial dans le développement de la politique des quatre piliers dans les années 1980 et 1990. Et elles ont toujours ce rôle de pionnier aujourd'hui.

Un facteur de réussite décisif dans la mise en œuvre de la politique des quatre piliers réside dans le réseautage des acteurs et des spécialistes au-delà de leur « pilier » respectif, dans l'échange de leurs observations, de leurs expériences et de leurs approches de solutions et dans leur collaboration (cf. également chap. Établir et entretenir la collaboration, p. 23).

Un bon exemple en la matière au niveau national est la coopération entre les spécialistes de l'aide en matière d'addiction et la police au sein du groupe de travail « Coopération police-services sociaux » (GT COP):



https://www.infodrog.ch/fr/ groupes-experts.html#cop-coope ration-police-services-sociaux

Le congrès national du GT CoP organisé en novembre 2024 était consacré au thème « Cannabis, crack, opioïdes synthétiques & Cie. – tendances actuelles de la consommation & nouveaux groupes cibles. Nouveaux défis pour l'aide dans les addictions et la police ». Présentations de la journée :



https://www.infodrog.ch/fr/agenda/conference-cop-2024.html

Contact:

Groupe de travail CoP c/o Centrale suisse de coordination des addictions Infodrog



https://www.infodrog.ch/fr/ groupes-experts.html#cop-coo peration-police-services-sociaux

Sans pouvoir non plus être rattachées à un seul pilier, certaines mesures éprouvées servent néanmoins plusieurs objectifs. Si des personnes ont par exemple la possibilité de faire contrôler leurs substances dans le cadre d'un point de checking, ce contact avec des spécialistes offre la possibilité d'une intervention précoce (OFSP 2024) et cette mesure sert en même temps à réduire les risques en permettant de détecter des mélanges potentiellement dangereux.

La mise en place de la politique des quatre piliers en Suisse a eu pour conséquence une sorte d'invisibilisation de la consommation de substances illégales pour le public pendant plusieurs décennies. L'équilibre était toutefois fragile, ce qu'a démontré notamment la pandémie de Covid-19 qui a obligé certains services à bas seuil à réduire leurs heures d'ouverture. Cette disponibilité soudainement limitée des locaux de consommation sécurisés a entraîné dans certaines villes un

retour temporaire de la consommation dans l'espace public. La ville de Zurich en a fait l'expérience en octobre 2022, lorsqu'elle a dû fermer un local de consommation dans le centre-ville et mettre à disposition une alternative en périphérie. Le local en question était la pièce d'un puzzle, et sa fermeture a conduit à l'apparition d'une scène de la drogue dans le parc du Bäckeranlage, plus central. Toute adaptation dans les mesures liées au pilier de la réduction des risques a donc un impact direct sur le lieu et le mode de consommation des personnes dépendantes.

Crack et produits à base de cocaïne

Depuis quelques années, le crack et les produits à base de cocaïne sont de plus en plus facilement disponibles en Suisse, au point de remettre en question les mesures jusque-là efficaces de mise en œuvre de la politique des quatre piliers. Le prix de ces produits a aussi baissé et leur degré de pureté a augmenté.



L'étude MARSTUP (prenant pour exemple le canton de Vaud) présente le contexte et les chiffres du marché de la cocaïne :

https://www.addictionsuisse.ch/le-secteur-recherche/recherche-observer-et-comprendre/marstup-structure-et-produits-du-marche-des-stupefiants-vaudois/

Pour simplifier, on dira que la cocaïne fait partie des produits ayant un effet stimulant. Elle peut être consommée dans le cadre du travail ou de la vie sociale, lors de soirées. En 2022, 1% de la population des ménages privés a déclaré avoir consommé de la cocaïne au cours des douze derniers mois (monitorage Addiction suisse, 2022). Il est toutefois probable que le chiffre soit plus élevé, car tout le monde ne souhaite pas avouer sa consommation. Le phénomène évolue globalement à la hausse.

La cocaïne est consommée sous différentes formes. La poudre de cocaïne est généralement sniffée ou dissoute et injectée. Traitée avec du bicarbonate de sodium (poudre à lever), elle est transformée en « crack » ou, avec de l'ammoniaque, en « freebase ». Le crack et la freebase sont fumés. Dans certaines villes, on trouve également des cailloux de crack directement prêts à l'emploi, lesquels ne nécessitent aucune transformation préalable pour être consommés. Les cailloux de crack sont donc très attractifs pour les personnes en situation de précarité, sans logement, ou qui consomment (doivent consommer) dans l'espace public.

« L'effet immédiat du crack comprend, comme pour les autres formes de cocaïne, une poussée d'énergie perceptible ainsi qu'une désinhibition sociale marquée. Ces effets sont toutefois de courte durée et sont rapidement suivis d'un «crash» abrupt. Cette alternance rapide d'effets extrêmes favorise souvent la consommation répétée de crack et contribue à son fort potentiel addictif » (SSAM 2023, p. 4). « L'effet est particulièrement marqué lorsque la consommation a lieu dans l'espace public, à savoir sous l'effet du stress et sans espace dédié pour se retirer » (OFSP 2024, p. 4).

Le rapport de la Société Suisse de Médecine de l'Addiction (SSAM) « **Traitements des troubles de l'usage de crack et cocaïne** » (2023) donne des informations sur les effets physiques, psychiques et sociaux des produits à base de cocaïne, y compris le crack et la freebase :



https://www.ssam-sapp.ch/fileadmin/SSAM/ user_upload/Formes_de_traitements_de_lusage_ de crack et cocaine f.pdf Les consommateurs d'héroïne ont également consommé davantage de cocaïne, de crack et de freebase au cours des dernières années. Mais la cocaïne agit très différemment de l'héroïne – qui a un effet dépresseur – et se consomme aussi d'une autre manière, de sorte que certains locaux de consommation ont déjà réagi à cette évolution (cf. chap. Points d'accueil et locaux de consommation, p. 35) ou sont en cours d'adaptation. Il y a aussi des villes qui se voient confrontées pour la première fois à la présence d'usagers de produits à base de cocaïne dans l'espace public ou dans des établissements destinés à la réduction des risques.

Échange de connaissances et d'expériences

Face aux tendances évolutives de la consommation et du marché des substances psychoactives et compte tenu des efforts pour trouver des (nouvelles) solutions, l'échange entre les villes, les communes et les régions concernées ainsi que les spécialistes est essentiel.

« Répondre à un problème social et de santé publique requiert qu'on le documente et qu'on le comprenne, puis que l'on envisage des pistes de solutions nouvelles, mais aussi que l'on permette aux acteurs concernés d'apprendre collectivement à mettre en œuvre des mesures faisables et viables. C'est ce processus, appliqué durant les années 1990, qui doit être à nouveau encouragé et renforcé du point du vue de la CFANT » (CFANT 2024, p.2).

Les changements dans la consommation et l'offre de substances psychoactives sont souvent observés dans d'autres pays avant de se manifester en Suisse. De même, les nouveaux phénomènes et tendances apparaissent souvent d'abord dans les grandes villes avant de toucher les petites et moyennes communes. Un échange au-delà des frontières nationales et urbaines peut servir de système d'alerte précoce et fournir des modèles de solutions.

D'un côté, il peut être utile de s'inspirer des (grandes) villes qui sont déjà confrontées depuis longtemps à la consommation de drogues dans l'espace public et ont un certain temps d'avance dans la recherche de solutions. D'un autre côté,

l'échange avec des villes et des communes de taille similaire permet de se faire une idée des mesures qui peuvent être adaptées à sa propre ville et, le cas échéant, de mieux les faire accepter (politiquement).

Il peut s'avérer particulièrement utile pour les petites communes de faire appel à des spécialistes externes des addictions à un stade précoce.

Penser dans une optique de prise en charge régionale

L'échange entre les villes et les communes est également important parce que les gens sont mobiles et l'évolution de la situation dans une ville peut avoir des répercussions immédiates sur les villes et communes avoisinantes. On peut le voir avec les offres à bas seuil et de réduction des risques et des dommages : si un centre de contact et d'accueil à Lausanne limite ses heures d'ouverture, les personnes de Vevey ou d'Yverdon qui utilisent cette offre vont revenir dans leur ville ; si la fréquentation d'un local de consommation à Zurich est limitée aux résidents de la ville, cela aura un impact sur les villes relativement proches et plus petites comme Brugg ou Olten. L'expérience de ces dernières années a montré que la prise en charge des personnes souffrant d'addiction ne peut être laissée uniquement aux grandes villes.

Organes d'échange pour les villes et les communes au niveau national

Il existe une multitude de comités et d'organes nationaux destinés aux échanges entre les villes et, en partie, les organisations spécialisées sur le thème de la consommation de crack et de cocaïne.

La Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance (CDVD)

a pour but de mettre en relation les villes suisses, et plus précisément leurs experts, pour aborder la politique des addictions ainsi que les défis auxquels sont confrontées les communes, les villes et les régions dans ce domaine. La CDVD regroupe une vingtaine de villes, représentées par leurs délégués aux problèmes de dépendance et par des agents de police. Elle traite principalement de la collaboration entre les domaines social, sanitaire et sécuritaire au niveau communal en lien avec la politique des addictions. Un séminaire est organisé chaque année. En outre, la CDVD se réunit trois fois par an pour des séances d'échange en ligne sur des thèmes d'actualité. L'échange organisé en septembre 2022 était notamment consacré à la consommation de cocaïne et de crack dans les villes.

CDVD – Conférence des délégués des villes aux problèmes de dépendance



https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/ strategie-und-politik/nationale-gesund heitsstrategien/strategie-sucht/kds.html

Documentation de l'échange sur la cocaïne



https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/strategie-sucht/gremien-suchtpolitik/zusammenfassung_austauschtreffen_skbs.pdf

Contact:

Julia Joos

dicastère de la Formation, des affaires sociales et du sport de la ville de Berne julia.joos@bern.ch

Le groupe national d'échange entre les villes sur la cocaïne s'intéresse principalement à la consommation de cocaïne et d'autres substances (notamment celles qui arrivent sur le marché) dans l'espace public, mais également à des thèmes connexes comme le sans-

abrisme et le logement.

Issu du groupe national d'échange entre les villes sur la cocaïne, le groupe de travail interurbain sur la cocaïne est une entité plus petite qui se concentre actuellement sur l'utilisation de la cocaïne dans le cadre d'essais pilotes et d'applications médicales.

Ce groupe réunit les villes de Lausanne, Genève, Bâle, Zurich, Berne et le canton du Tessin.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a déjà organisé deux tables rondes consacrées au crack, à la freebase et à la cocaïne, en novembre 2023 et en juin 2024. Y ont participé des représentants de villes et d'organisations spécialisées. L'événement a pour objectif d'échanger des expériences et des exemples de bonnes pratiques.

Il a donné lieu à un rapport qui résume les résultats et les recommandations adoptées.

Communiqué de presse sur la première table ronde :



https://www.prevention.ch/files/ publicimages/20240206_Bericht-Runder-Tisch-FR-final.pdf

Contact:

Petra Buchta

responsable du Service de prévention des addictions de la ville de Zurich petra.buchta@zuerich.ch

Contact:

Andrea Weiss

responsable du secteur Protection et prévention de la ville de Zurich andrea.weiss@zuerich.ch

Contact:

Simona De Berardinis

responsable de la Stratégie Addictions, Office fédéral de la santé publique, division Maladies non transmissibles, section Stratégies de prévention simona.deberardinis@bag.admin.ch

Communiqué de presse sur la deuxième table ronde :



https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=101283

À propos spécifiquement de la réduction des risques et des dommages, les villes et les communes sont régulièrement en contact, y compris au niveau international, afin d'échanger des solutions qui fonctionnent et des visions communes :

Correlation – European Harm Reduction Network (https://correlation-net.org/), membres suisses :



https://correlation-net.org/ members/?type=all&country=809 Global Cities Hub (GCH) : événement « Faire progresser la réforme de la politique antidrogue au niveau local » (26 juin 2024) :



https://globalcitieshub.org/fr/cities-have-the-poten tial-to-drive-innovative-initiatives-on-drugs-that-can-inspire-national-change/

Mettre le savoir à disposition du public

Plusieurs villes et communes – pour la plupart grandes ou moyennes – ont analysé la situation en matière de consommation de produits à base de cocaïne puis élaboré ou fait analyser des mesures et proposé des solutions. Certaines mettent le résultat de ces travaux à la disposition du public.

Brugg : Infodrog (Centrale suisse de coordination et de prévention des addictions) : Analyse des besoins en matière d'offres pour la réduction des dommages à Brugg. Rapport final, sur mandat de la ville de Brugg, financé par le canton d'Argovie, Département de la santé et des affaires sociales, division Santé, section Promotion de la santé et prévention, octobre 2024 (en allemand) :



https://www.brugg.ch/public/upload/assets/8930/2024_infodrog_Schlussbericht_Bedarfsanalyse%20Brugg.pdf?fp=1726115252939#search=%22crack%22

Coire : La ville met à disposition sur son site Internet une bonne partie des bases soutenant sa politique actuelle en matière de drogues et d'addictions. On y trouve notamment une vidéo explicative concernant la votation sur le local de consommation à Coire, la stratégie politique en matière de drogues et d'addictions (y c. quelques mesures pour améliorer la situation) (2022) et une FAQ concernant ledit local de consommation :



https://www.chur.ch/suchtunddrogenpolitik (en allemand)

Genève: Une étude d'Addiction Suisse fait le point sur la problématique du crack à Genève :



https://www.addictionsuisse.ch/press/que-peut-on-apprendre-de-la-diffusion-du-crack-a-geneve-une-etude-d-addiction-suisse-fait-le-point-sur-la-situation/

Communiqué du Conseil d'État genevois sur le plan d'action adopté dans le domaine du crack :



https://www.ge.ch/document/communiquehebdomadaire-du-conseil-etat-du-4-octobre-2023#extrait-33165

Remarques contextuelles

Il s'agit ici de brèves informations, liens ou références sur des thèmes en rapport avec la consommation de crack ou de produits à base de cocaïne ainsi que les moyens d'action des villes, mais qui ne sont pas abordés plus en détail dans le présent guide.

Promotion de la santé, prévention, repérage et intervention précoces

Des enquêtes récentes signalent une tendance négative dans la santé psychique des jeunes. « Cela pourrait être un indicateur d'une future hausse des addictions. Les autorités communales et cantonales devraient prendre des mesures précoces dans ce domaine, qui constitue le premier pilier de la politique des addictions » (OFSP 2024, p. 7). Il n'existe malheureusement pas de formule simple qui permettrait aux gens de ne plus consommer de produits à base de cocaïne ou d'autres produits psychoactifs et aux jeunes d'être protégés à l'avenir. Les deux programmes ou approches qui ont fait leurs preuves, à savoir « Communities That Care » (CTC) et « Intervention précoce » (IP), offrent toutefois aux villes et aux communes des moyens d'action.

Le programme CTC est un exemple de l'influence exercée sur les conditions-cadres favorables à la santé des enfants et des jeunes. Il améliore les facteurs de risque et de protection et entraîne ainsi une réduction des troubles psychiques, de l'addiction, de la violence ou délinquance et d'autres problématiques actuelles chez les enfants et les jeunes.



https://www.radix.ch/de/gesunde-gemeinden/ angebote/communities-that-care/ (en allemand)

L'approche IP a pour but de reconnaître le plus précocement possible les premiers signes et indicateurs de problèmes et de clarifier le besoin d'agir afin de trouver des mesures adaptées et de soutenir les personnes concernées. Cette approche peut faire face à différentes problématiques socio-sanitaires telles que les comportements ou consommations à risques, les addictions, les troubles de santé psychique, etc., à tous les âges de la vie.



https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/frueherkennung-fruehintervention.html

Statut légal de la cocaïne

En Suisse, le crack et les produits à base de cocaïne sont des substances illégales qui se négocient sur le marché noir, en grande partie hors de portée de l'État. Cela entraîne des conséquences directes sur la pureté des substances vendues ou d'éventuels mélanges dangereux pour la santé ainsi que sur le recours à des offres d'aide. La Société Suisse de Médecine de l'Addiction écrit à ce sujet :

« Les usagers de cocaïne restent ainsi à la merci des organisations criminelles. La qualité des substances achetées et consommées ne peut pas être contrôlée, ce qui entraîne des dommages parfois irrémédiables pour les consommateurs. Il convient donc de modifier le statut légal de la cocaïne afin de permettre des réglementations (...). Cela permettrait de garantir la qualité des substances, de priver les organisations criminelles du terreau nécessaire à leurs activités et de faciliter l'intégration des consommateurs dans les réseaux et les offres d'aide psychosociale et thérapeutique » (SSAM 2024, p. 4).

Le document d'impulsion « Prévenir les risques par la régulation. Un cadre d'orientation pour la politique des addictions », de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), fait le point sur la réglementation actuelle de la cocaïne :

« En vertu de la loi sur les stupéfiants (LStup), le cannabis, la cocaïne, l'ecstasy, l'héroïne et les hallucinogènes font partie des substances interdites, et leur fabrication, leur commerce, leur remise, leur possession et leur consommation sont illégaux (avec des exceptions). Les interdictions générales, qui constituent la forme la plus stricte de régulation, sont une mesure trop forte au regard des risques réels, et elles s'accompagnent d'un trop grand nombre d'effets secondaires indésirables (notamment pertes de recettes fiscales et encouragement de réseaux criminels). Ces substances sont donc considérées par la CFANT comme étant trop fortement régulées » (Schneider et al. 2024, p.5).

Thérapies agonistes pour les produits à base de cocaïne, renforcement de la recherche

Le traitement par agonistes opioïdes (ou « traitement de substitution ») consiste à substituer, sur prescription médicale, un opioïde consommé illégalement, le plus souvent de l'héroïne, par un médicament légal, généralement accompagné de mesures thérapeutiques. Il n'existe actuellement aucun traitement médicamenteux comparable établi pour la dépendance à la cocaïne. Dans son rapport « Traitement des troubles de l'usage de crack et de cocaïne » (SSAM 2023), la SSAM présente les approches thérapeutiques possibles ainsi que leurs avantages et inconvénients, soulignant dans son papier de position l'importance de renforcer la recherche : « Le développement de nouvelles approches de traitement pharmacologiques, thérapeutiques et médicosociales, fondées sur des preuves scientifiques, est urgent et doit être encouragé » (SSAM 2024, p. 1).

Essais pilotes avec les produits à base de cocaïne

La réalisation d'essais pilotes de prescription médicale ou de vente légale de produits à base de cocaïne fait l'objet de discussions entre les spécialistes comme une possibilité d'améliorer la situation dans les villes et les communes. Il ne s'agit pas ici de questionner le bien-fondé de cette mesure, mais on mentionnera à titre d'information deux évaluations (pas nécessairement définitives) des points de vue juridique et médical.

Situation juridique et autorisations :

« La loi sur les stupéfiants (LStup, RS 812.121) limite la réalisation d'essais pilotes scientifiques à des fins récréatives explicitement au cannabis (art. 8a LStup). [...] En principe, il existerait une base légale pour la remise de cocaïne à des fins de traitement par des professionnels de la santé à des personnes dépendantes de stupéfiants (art.3e, al.1, LStup). Il s'agit à chaque fois de prescriptions au cas par cas, nécessitant une autorisation cantonale qui peut en général être délivrée par le médecin cantonal. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il n'existe actuellement pas d'études médicales suffisantes, au niveau mondial, sur l'efficacité et la sécurité de la remise de cocaïne à des personnes dépendantes et qu'il n'y a pas non plus, dans d'autres pays, d'autorisation de mise sur le marché de la cocaïne pour l'indication "substitution de personnes dépendantes de la cocaïne". Cette circonstance devrait influencer une éventuelle décision d'octroi d'autorisation. En principe, la remise de cocaïne à des personnes dépendantes de stupéfiants est envisageable dans le cadre d'essais cliniques avec médicaments. Outre l'existence d'une autorisation cantonale (conformément à l'article 3e, al. 1, LStup), il faudrait également tenir compte des dispositions correspondantes de la législation sur les produits thérapeutiques (notamment les articles 53 et suivants de la loi sur les produits thérapeutiques [LPTh, RS 821.21]). La loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH, RS 810.30) serait également applicable dans ce cas. En revanche, afin de prescrire à long terme et à grande échelle de la cocaïne à des personnes dépendantes de stupéfiants en vue de traiter leur dépendance, il faudrait qu'un médicament contenant la substance active cocaïne soit autorisé par Swissmedic, ce qui n'est pas le cas actuellement. Dans le cadre de la procédure d'autorisation, la sécurité et l'efficacité devraient être prouvées, entre autres, par des essais cliniques » (OFSP 2024, p.7).

Évaluation du point de vue de la médecine des addictions (version courte) :

« Comme indiqué en détail dans le résumé de la littérature scientifique, il n'existe à ce jour aucune étude qui permettrait de recommander la remise contrôlée de cocaïne. Il convient toutefois d'examiner si une prescription contrôlée de cocaïne peut être prometteuse dans des settings qui restent à définir. Il serait toutefois important ici que de tels essais de traitement soient soigneusement élaborés et accompagnés scientifiquement » (SSAM 2023, p. 17). « Les approches médicamenteuses doivent être intégrées dans des offres thérapeutiques globales. Ainsi, les approches socio-psychiatriques-psychothérapeutiques mentionnées peuvent être composées individuellement avec des médicaments ou des traitements de substitution » (SSAM 2023, p. 18).

Conditions-cadres cantonales

Dans le cadre d'une enquête menée à partir de 2020, la Haute école de Lucerne (HSLU) a notamment examiné la situation générale de l'offre d'aide dans les addictions dans les cantons et présenté les données spécifiques à chaque canton dans un portrait séparé. La plupart de ces portraits (sauf AI, GE, GL, NE, SZ, TI) sont accessibles au public :



https://www.sodk.ch/fr/themes/politique-en-matiere-daddictions/aide-en-cas-daddiction/portraits-des-cantons/



Il convient toutefois de noter que les situations dépeintes dans ces portraits datent de quelques années. Dans le canton de Berne, la Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les dépendances a depuis lors été supprimée.

Dans l'ensemble, la pratique en matière d'aide et de prévention dans les addictions varie sensiblement d'un canton à l'autre, et tous les cantons ne mettent pas en œuvre l'intégralité des tâches que leur confie la loi sur les stupéfiants. C'est le cas en

particulier des « mesures de réduction des risques et d'aide à la survie en faveur des personnes ayant des troubles liés à l'addiction afin de prévenir ou d'atténuer la dégradation de leurs conditions médicales et sociales » (art. 3g LStup). Cette situation met au défi les villes, dont le rôle est subsidiaire. L'(in)existence d'organes, de structures et de bases légales au niveau cantonal a une influence sur l'étendue des problèmes et les moyens d'action des villes et des communes.

Situation sociale des personnes dépendantes

Par rapport à la population en général, la situation sociale des personnes dépendantes de drogues est moins bonne et a évolué négativement au cours des dernières années. Pour la période 2007–2017, le rapport de recherche « La situation sociale des personnes touchées par une problématique d'addiction » a comparé plusieurs indicateurs (niveau d'éducation, employabilité, logement, isolement social et auto-dévalorisation) d'une part pour l'ensemble de la population et d'autre part pour les personnes suivant un traitement ambulatoire ou stationnaire pour des problèmes liés à l'alcool, au tabac, au cannabis, à la cocaïne, aux opioïdes et aux jeux de hasard et d'argent. Globalement, on signale une dégradation pour presque tous les indicateurs, substances psychoactives ou comportements pris en compte.

Rapport de recherche d'Addiction Suisse (2021) « La situation sociale des personnes touchées par une problématique d'addiction » :



https://www.addictionsuisse.ch/le-secteur-recherche/recherche-observer-et-comprendre/situation-sociale-et-problemes-daddiction/

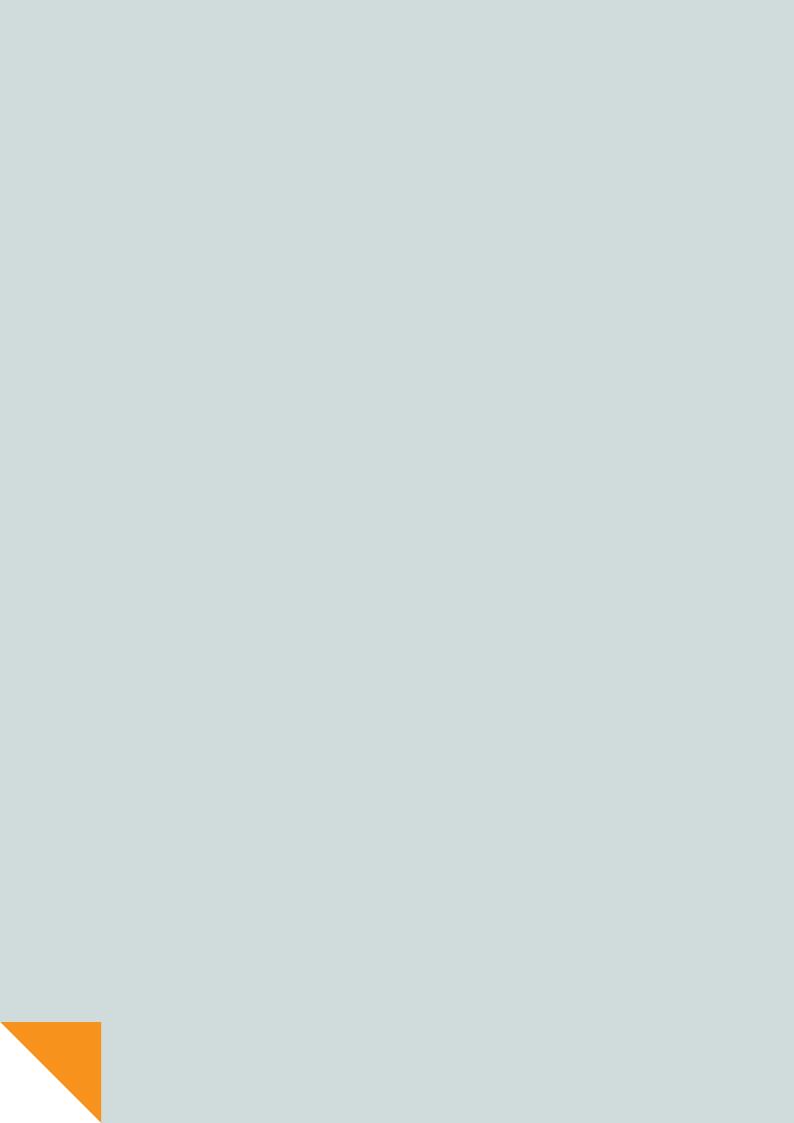
Ces résultats concordent avec les observations faites dans la pratique de l'aide aux personnes consommatrices de drogues. Depuis quelques années, les offres à bas seuil telles que les centres de contact et d'accueil signalent une détérioration de la situation sanitaire et sociale de leurs bénéficiaires. Les comorbidités psychiatriques, c'est-à-dire la présence d'au moins une maladie psychique en plus de l'addiction, sont plus fréquentes et plus complexes (cf. GREA, p. 4).

Demande en consultation et traitement ambulatoires

Les données tirées de la statistique nationale dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes act-info1 signalent une augmentation des demandes en lien avec le crack et les produits à base de cocaïne entre 2013 et 2021. « Bien que les demandes spécifiques au crack restent minoritaires, elles représentent depuis 2019 environ 10 à 12 % de toutes les demandes de traitement liées à la cocaïne dans ces établissements [c'est-à-dire les institutions d'aide en matière d'addictions participant à la statistique act-info, N.d.A.]. Pour le crack, on note une hausse particulièrement significative entre 2013 et 2021 (+281% contre +79% pour la cocaïne HCl). L'augmentation liée au crack a ainsi été particulièrement significative entre 2013 et 2021 (+281% contre +79% pour la cocaïne HCl). Ces chiffres montrent que la consommation de crack a presque quadruplé et que celle de cocaïne a doublé » (SSAM 2023, p.5). On voit ainsi à quel point il est important que les cantons garantissent un nombre suffisant de possibilités de consultation et de traitement ambulatoires et stationnaires. Au risque de connaître une chronicisation et une aggravation de la situation des personnes concernées.

Pénurie de personnel qualifié

Même si les villes et les communes disposent de stratégies de gestion de la consommation de produits psychoactifs et mettent à disposition des ressources pour les déployer, le manque de personnel qualifié peut s'avérer problématique pour l'actualisation technique des offres ou la création de nouvelles offres. Cela peut être le cas « dans les soins, en médecine, dans les services psychosociaux et dans la police » (OFSP 2024, p. 4) et concerner aussi bien le personnel actuellement formé que le recrutement de la relève. Selon le domaine d'intervention, les villes et les communes ont besoin de professionnels qualifiés, qui ont la volonté, la stature et la capacité de gérer des conflits ou des personnes instables et anxieuses, qui sont également formés pour intervenir en cas d'overdoses (dans les locaux de consommation) et qui ont une vision de l'être humain les motivant à offrir un espace de protection aux personnes en situation d'addiction.



Moyens d'action concrets pour les villes et les communes

Ces dernières années, plusieurs villes et communes se sont vues confrontées à la consommation de crack et de produits à base de cocaïne dans l'espace public alors même qu'elles ne connaissaient pas ce phénomène auparavant et qu'elles ne disposaient pas nécessairement des structures adéquates pour y faire face. L'apparition de scènes de la drogue dans les petites et moyennes villes a clairement montré que la prise en charge des personnes en situation d'addiction ne pouvait être laissée aux seules grandes villes. Affronter le problème nécessite désormais de prévoir des structures en dehors des centres urbains. Les villes de petite et moyenne taille constatent elles aussi que la consommation de substances illégales fait (pour l'instant ?) partie de leur réalité et qu'il n'est pas possible de maîtriser ce phénomène uniquement par des interventions policières.

Quelle que soit leur taille, les villes disposent de différents outils pour juguler l'évolution du marché et la consommation de substances illégales. Trois domaines d'action se sont révélés importants :

- a) collaborer et mettre en réseau,
- créer des offres à bas seuil visant à limiter les dommages et
- obtenir l'acceptation de la population et de la politique.

Ces trois domaines d'action, avec instruments concrets et exemples tirés de la pratique, sont présentés dans les pages suivantes. Si certains de ces instruments peuvent déjà en soi apaiser la situation ou empêcher une escalade, il n'en reste pas moins que l'interaction de différentes mesures est nécessaire pour trouver une solution durable. À la fin de la partie principale, deux exemples de plans d'action cohérents sont présentés: les mesures pour calmer la scène ouverte au Bäckeranlage à Zurich (déjà mises en œuvre) et la conclusion d'Infodrog sur la situation à Brugg (mise en œuvre complète à venir).



Clarifications préliminaires

Les villes ou communes qui ont affaire pour la première fois à des personnes consommant des substances illégales dans l'espace public doivent souvent commencer par analyser la situation.

Compétences

▶ Il est parfois nécessaire de déterminer dans un premier temps qui est compétent : quelles sont les responsabilités du canton et celles de la ville ? Quel est l'office ou le service compétent, ou y en a-t-il plusieurs ? Faut-il prévoir une coopération ?

Description précise de la situation

Quelles substances sont consommées par quelles personnes et où ? Depuis quand est-ce le cas ? Y a-t-il des messages de la part de la population, des services spécialisés ou de la police en rapport avec cette situation ?

Bases et offres existantes

- Le canton a-t-il déjà mis en place des offres basées sur les piliers « thérapie et conseil » ainsi que « réduction des dommages, réduction des risques et aide à la survie » (cf. également Conditions-cadres cantonales / portraits des cantons) ?
- Quelles sont les collaborations existantes entre les professionnels des services sociaux, de l'aide dans les addictions et de la police ?

Établir et entretenir la collaboration



Mettre en place et entretenir des collaborations par-delà les compétences et les dicastères constitue la première chose que peuvent faire les villes et les communes pour aborder le problème de la consommation de crack et de produits à base de cocaïne dans l'espace public. Ce peut sembler insignifiant, mais l'expérience des villes et des communes prouve qu'il s'agit là d'une base essentielle pour toute action ultérieure. L'objectif est d'obtenir une vision intégrée de la situation et de son évolution, de clarifier les tâches des différents acteurs et les interfaces (p. ex. aide dans les addictions, psychiatrie, police, etc.) et de convenir de solutions généralement acceptées.

Dans l'idéal, ces échanges et ces coopérations seront mis en place avant que ne s'aggrave la problématique de la consommation de drogues dans l'espace public. Si une intervention concrète s'avère nécessaire, ce réseau ainsi tissé peut servir à élaborer des solutions communes.

Une stratégie urbaine globale commune est souvent utile pour compléter l'échange pratique (voir également l'exemple pratique au chapitre « Créer une unité politique – de préférence aussi avec le canton », p. 48).

Groupes de travail transversaux et tables rondes

Pour identifier, analyser et résoudre les problèmes liés aux scènes ouvertes de consommation de drogues dans les villes et les communes, il sera utile de créer des groupes de travail ou d'organiser des tables rondes largement constituées au niveau cantonal ou communal. Toutes les villes et les communes entendues pour ce guide d'orientation accordent une grande valeur à cet échange collectif, qui permet de partager une même compréhension de la situation et de se mettre d'accord sur les mesures à prendre. Notons que la régularité des rencontres est considérée comme plus importante que leur fréquence.

Exemple du canton de Soleure : une table ronde pour analyser la situation et élaborer un plan de mesures

La table ronde a été initiée début 2024 par le Département cantonal de l'intérieur, car la consommation de crack a également fortement augmenté en ville de Soleure. Des représentants du canton, de l'association des communes, des villes, des organisations d'aide aux usagers, des régions sociales et de la police ont analysé ensemble la situation et décidé d'élaborer un plan de mesures commun. L'objectif était d'éviter une détérioration de la santé des personnes concernées, l'aggravation des problèmes dans les structures existantes d'aide dans les addictions et l'apparition de scènes ouvertes de la droque. Ces travaux ont notamment permis de constater que les offres des organisations communales d'aide aux personnes dépendantes jouent un rôle central dans la gestion de la problématique du crack et que les moyens financiers supplémentaires accordés par l'Association des communes soleuroises ont soulagé les services d'aide concernés d'Olten et de Soleure. Au cours de ces réunions à intervalle régulier, la table ronde a élaboré un catalogue de mesures à l'attention des services compétents et des organes politiques.

Contact:

Raphael Schär-Sommer conseiller municipal et directeur des Affaires sociales d'Olten raphael.schaer-sommer@olten.ch

Exemple de Coire : table ronde au niveau de la ville

À Coire, la situation en matière de consommation de produits à base de cocaïne dans le parc de Stadtgarten s'est aggravée à partir de la pandémie de Covid-19. Étant donné que le problème se limitait à Coire et que le reste du canton était moins concerné par la question, une équipe de direction s'est formée au niveau de la ville. La collaboration interdisciplinaire entre la police, le service d'aide dans les addictions (y compris l'association Survie Grisons, qui dispose d'un mandat de prestations du canton) et le service municipal des parcs (compétent pour le Stadtgarten) a contribué de manière décisive à la recherche d'une solution.

Contact:

Patrik Degiacomi
conseiller municipal
de Coire et chef du
dicastère Formation,
société et culture

patrik.degiacomi@chur.ch

Exemple de Lausanne : groupe de coordination

Sur invitation de l'Office du médecin cantonal vaudois (OMC), un groupe de coordination s'est constitué à l'été 2023 sous l'égide du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP) de la ville de Lausanne. Le Service de médecine des addictions (SMA) de l'hôpital universitaire, la police municipale et des associations d'aide par les pairs et d'aide dans les addictions (SYSTMD, Rel'aids/Fondation le Relais, Fondation ABS) y étaient également représentés. Les participants ont constaté qu'un petit groupe de personnes particulièrement vulnérables était à l'origine de la plupart des perturbations dans l'espace public. Il a ainsi été plus facile pour les acteurs du secteur social et de la santé d'orienter ces personnes vers le service spécialisé de l'hôpital universitaire.

L'étroite collaboration entre les services sociaux et les services de santé facilite aussi bien la coordination des mesures médicales et socio-psychologiques et les mesures policières (p. ex. pour les interventions fréquentes de la police, les comportements violents, l'accès aux soins de santé) que la recherche de solutions communes. Des sujets tels que les toilettes publiques ou la gestion des déchets y ont également leur place.

Contact:

Christelle Joly

secrétaire générale de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Lausanne christelle.joly@lausanne.ch Outre la collaboration interdisciplinaire, certaines villes et communes misent sur une analyse et un accompagnement par des spécialistes ou des services externes.

Exemple de la ville de Lucerne : table ronde et analyse externe de la situation et des besoins

La ville de Lucerne a également mis en place une table ronde pour analyser et trouver des solutions avec des représentants de la ville, du canton, de l'Association des communes lucernoises, de l'association Zweckverband institutionelle Sozialhilfe und Gesundheitsförderung (ZiSG), de la police et d'organisations représentant des institutions de proximité et du domaine de la prévention.

Sur initiative de la ville, quatre ateliers ont été menés entre l'automne 2023 et le printemps 2025, réunissant l'association Verein Kirchliche Gassenarbeit, la direction K+A/GasseChuchi, la direction de Verein Jobdach, le responsable municipal de la sécurité, la direction SIP (Sicherheit, Intervention, Prävention), le délégué cantonal aux problèmes de dépendance, le délégué municipal aux problèmes de dépendance, la police de sécurité et la police judiciaire du canton. Sur le plan thématique, les discussions ont porté sur les scènes entretemps devenues semi-ouvertes de la drogue en ville de Lucerne et la problématique du logement pour les personnes démunies à cet égard, ainsi que sur des approches financières envisageables.

À la demande du comité lucernois en matière d'addiction (KGS), l'organe de direction en matière d'addiction (FGS) a sur cette base mandaté la Centrale suisse de coordination et d'information sur les addictions (Infodrog) de procéder à une analyse de la situation et des besoins pour la gestion de la consommation de crack sur son territoire. Les résultats débouchant sur une dizaine de recommandations sont publiés au printemps 2025.

Contact:

Felix Föhn

directeur des Services sociaux de la ville de Lucerne et délégué communal aux problèmes de dépendance felix.foehn@stadtluzern.ch

Coopération entre l'aide dans les addictions et la police

Il est essentiel que les services d'aide dans les addictions et la police coopèrent et poursuivent des objectifs communs en ce qui concerne le fonctionnement des locaux de consommation et le calme dans l'espace public : pour le bien des consommateurs, des riverains et du public en général, pour l'efficacité des moyens (fiscaux) engagés et pour la satisfaction au travail des professionnels des deux côtés. À cet égard, il est par exemple utile de conclure des accords contraignants pour les interventions ou de se déplacer ensemble dans l'espace public.

La coopération entre le groupe d'intervention Krokus (police cantonale de Berne) et l'antenne CONTACT de Berne fait l'objet d'un accord écrit. Il est disponible à titre d'exemple (en allemand) :



https://www.infodrog.ch/files/content/ supo2024/2023-06_Vereinbarung_Krokus_ Anlaufstelle-Bern.pdf

L'expérience a montré que la dispersion des scènes ouvertes par la police ne peut se faire durablement que s'il existe des lieux de consommation alternatifs, c'est-à-dire des établissements où la consommation est possible dans des conditions adaptées aux besoins des consommateurs et où le petit trafic est toléré sous certaines conditions. À défaut, on constate que la scène se déplace vers un autre lieu public.

Il est également important de se mettre d'accord sur la tolérance du petit trafic (voir également le chapitre suivant sur le « microdeal », p. 39) entre les personnes souffrant d'addiction. Si la police est généralement soumise à une obligation de poursuite, elle doit se concentrer généralement sur les gros dealers. Ce point participe beaucoup de l'acceptation des salles de consommation par les consommateurs.

De manière générale, les professionnels de l'aide dans les addictions et la police profitent mutuellement beaucoup des échanges de leurs observations en matière de consommation de substances psychoactives – légales ou illégales. Ils savent ce qui est consommé, où c'est consommé et où les situations s'aggravent.

Exemple de la ville de Saint-Gall : échanges réguliers et structurés entre la police municipale et cantonale ainsi que l'aide dans les addictions

La coopération repose sur une formule commune : « conception fondamentale de l'espace public ».

Celle-ci est réexaminée chaque année et présentée lors d'une réunion d'information organisée conjointement pour l'ensemble des collaborateurs des partenaires de coopération et des autres institutions concernées (p. ex. service des bâtiments et des travaux publics, service social, installations sportives et de loisirs, écoles).



https://www.stadt.sg.ch/home/gesellschaft-sicherheit/sicherheit-polizei/praevention/oeffentlicher-raum/_jcr_content/Par/downloadlist/DownloadListPar/download.ocFile/Grundhaltung%20zur%20Nutzung%20des%20%C3%B6ffentlichen%20Raums%20230801.pdf (en allemand)

Contact:

Marco Krieg

spécialiste Contrats Projets, Questions de société, Ville de Saint-Gall marco.krieg@stadt.sg.ch

L'échange régulier a lieu :

- une fois par semaine entre les collaborateurs opérationnels de l'aide dans les addictions et de la police;
- une fois par mois au niveau opérationnel des prestations de l'aide dans les addictions, de l'aide aux jeunes et de la police, afin d'évaluer le suivi hebdomadaire, d'identifier les nouvelles zones de tension et de coordonner les interventions;
- une fois par mois entre la police, l'aide dans les addictions et les usagers dans l'espace public, dans le cadre de la table ronde « Kantipark »

- qui vise à entendre les préoccupations des consommateurs et à améliorer le dialogue ;
- une fois par trimestre au niveau stratégique entre l'aide dans les addictions, la police et l'aide aux jeunes, afin de procéder à des ajustements ciblés en temps utile et de les coordonner;
- trois fois par an avec la population sous la forme d'événements de sensibilisation organisés en commun dans le but de l'informer et d'entendre ses requêtes.

L'étroite collaboration est bien établie et également bien connue des personnes souffrant d'addiction. Impliquer et faire participer les personnes concernées permet aussi bien à la police qu'à l'aide dans les addictions de renforcer la relation personnelle et d'obtenir un accueil généralement favorable.

Observation commune de la situation

Si elles veulent mettre en évidence à un stade précoce des évolutions potentiellement problématiques, les villes et les communes auront intérêt à réunir les points de vue de différents acteurs, en l'occurrence également dans le cadre de séances communes. Il s'agit ainsi d'obtenir les constats des représentants des autorités (p. ex. santé, affaires sociales et police), des spécialistes des offres d'aide, des collaborateurs des services des parcs et de la voirie (pour les lieux publics tels que les places de jeux ou les parcs) ou des commerçants (pour les centres-villes) concernant par exemple la consommation de drogues dans l'espace public et d'identifier ainsi les évolutions et les corrélations.

Il est également possible de formaliser l'analyse de la situation et de définir une série d'indicateurs qui seront ensuite régulièrement collectés, consignés par écrit et évalués (monitorage). On peut ainsi notamment quantifier les changements (par rapport à l'échange d'observations subjectives) et les mettre en relation localement (p. ex. les illustrer sur des plans). Toutefois, collecter de manière formelle des données (prétendument) objectives présente également des risques : l'interprétation des données peut s'avérer difficile, leur collecte mobilise beaucoup de ressources (qui manquent alors pour résoudre le problème) et la démarche suscite beaucoup d'attentes. La décision quant au type de collecte et d'évaluation des données déterminantes est individuelle et dépend également des données déjà disponibles.

Plusieurs observations et indicateurs (formalisés oralement ou par écrit) se sont avérés utiles dans les villes et les communes :

- nombre de personnes bénéficiant de services de soutien et d'aide, leur santé physique et leurs habitudes de consommation ;
- situation au niveau des offres pour les jeunes ;
- changements dans le recours aux services sociaux ;
- nombre de personnes sans domicile fixe ;
- déclarations à la police et interventions en rapport avec la consommation de drogues dans l'espace public;
- matériel consommé ou distribué dans les locaux de consommation ;
- matériel de consommation trouvé dans l'espace public (p. ex. toilettes, parcs);
- surcharge notable dans les services de contact ou spécialisés ;
- situation pour les groupes de personnes particulièrement vulnérables (p. ex. relevant de l'asile, population âgée, travailleurs du sexe).

Les villes disposant d'un local de consommation et de services de *drug checking* bénéficient d'une source de données supplémentaire quant aux substances consommées et/ou testées.

Exemple de la ville de Saint-Gall : suivi régulier

La ville de Saint-Gall opère un suivi régulier de la situation à l'aide des instruments suivants :

- enquêtes sur le terrain et sensibilisation des groupes d'utilisateurs et de visiteurs à l'aide d'interviews ou de questionnaires, chaque week-end pendant les mois d'été;
- surveillance de l'espace public et des zones sensibles par la police, le travail auprès des jeunes et le travail social de proximité assuré par l'aide dans les addictions;
- présence renforcée et interventions dans les zones sensibles définies;
- statistiques sur le matériel de consommation trouvé dans l'espace public ;
- statistiques sur le nombre des personnes menacées de perdre leur logement, celles mal logées ou sans abri et celles ayant trouvé un logement;
- évaluation des données et adaptation annuelle des zones sensibles sous observation.

Les données sont collectées par coopération entre les institutions concernées et servent de base au déploiement de mesures appropriées. À titre d'exemple, on citera le projet de logement « Plan W » lancé immédiatement après qu'une légère augmentation des chiffres du sans-abrisme et du mal-logement a été constatée.

Contact:

Marco Krieg

spécialiste Contrats Projets, Questions de société, ville de Saint-Gall marco.krieg@stadt.sg.ch



Autres collaborations et interfaces

Selon la situation, la ville ou la commune pourra également associer à l'échange d'observations, de connaissances et d'expériences, outre les acteurs mentionnés dans le chapitre Groupes de travail transversaux et tables rondes, des acteurs spécialisés dans les domaines suivants :

- Office de migration, établissement pour réfugiés, centres fédéraux d'asile : « les personnes sans abri ou réfugiées, qui attendent une décision concernant leur demande d'asile ou dont la demande a été refusée (personne admise à titre provisoire et personnes sans papiers) » (OFSP 2024, p. 6) sont vulnérables et potentiellement tentées par la consommation de substances psychoactives (p. ex. des substances anxiolytiques comme la prégabaline) selon leur histoire et leur situation de vie ;
- ► Institutions pour les travailleurs du sexe et centres spécialisés dans la violence : « Les usagers de crack sont souvent exposés à la violence, la consommation étant associée à une propension accrue à la violence, à l'impulsivité et à la participation à des activités criminelles. Les femmes qui consomment du crack constituent un sousgroupe particulièrement vulnérable. » (SSAM 2023, p. 6) ;
- Offres de logement à bas seuil et offres pour les personnes sans abri ;
- Services psychiatriques stationnaires et ambulatoires.

2

Instituer des services à bas seuil, viser la réduction des risques



Le deuxième moyen d'action pour les villes et les communes consiste à instituer des offres à bas seuil permettant de soutenir les personnes consommatrices. Selon la répartition des compétences au niveau cantonal, la ville ou la commune peut s'engager elle-même dans cette voie ou devra s'adresser aux autorités cantonales ou service en charge.

« Pour les usagers, l'objectif principal est de garantir une survie dans les meilleures conditions de santé possibles. Les mesures de réduction des méfaits2 incluent la mise à disposition de logements stables (Housing First), des espaces de consommation supervisés (salles de consommation), une offre suffisante de lieux d'accueil sécurisés (centres d'accueil) et un accès facile aux différentes offres sociales, médicales et thérapeutiques (soins somatiques, psychiatrie) » (SSAM 2024, p. 1).

Ces offres peuvent être mobiles (souvent appelées « de proximité ») ou stationnaires. Des exemples de ces deux types d'offres sont présentés ci-dessous.

Les expériences faites depuis des décennies en Suisse en matière d'offres visant à réduire les risques prouvent que les services visant le logement, la consommation ou la santé à cet égard ont une influence directe sur l'apaisement de l'espace public et sur la condition des personnes dépendantes de drogues. À défaut de possibilités de consommer dans un environnement protégé ou si les offres existantes sont mal adaptées aux besoins des personnes concernées, c'est l'espace public qui devient le lieu de consommation des drogues. Si une région n'offre aucune solution en matière de réduction des risques

(notamment des centres de contact et d'accueil avec locaux de consommation), les usagers vont ailleurs. Comme on a pu le constater ces dernières années, des scènes ouvertes de consommation de drogues peuvent apparaître de manière inopinée.

Parmi les facteurs de réussite des offres dans le domaine de la réduction des risques figure leur adaptation systématique aux besoins des consommateurs (consommer la drogue dans des conditions sûres et hygiéniques appropriées, manger, boire, se reposer, recevoir des soins de base) et aux possibilités réalistes, notamment concernant un emplacement central et facilement accessible, des heures d'ouverture étendues ou l'équipement et l'offre de traitement et de prise en charge.

Points d'accueil et locaux de consommation

Pour les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas renoncer à la consommation de substances illégales, les centres de contact et d'accueil à bas seuil proposent une aide à la survie et des conseils. Près de la moitié de ces centres disposent également de locaux d'injection, d'inhalation et/ou de sniff surveillés, dans lesquels il est possible de consommer les substances psychoactives que l'on a soi-même apportées, dans de bonnes conditions d'hygiène et sous la surveillance d'un professionnel.

À l'origine, les locaux de consommation servaient surtout à l'injection d'opioïdes. Au-jourd'hui, ce sont plus souvent des stimulants comme les produits à base de cocaïne, qui sont injectés, fumés ou sniffés, et souvent mélangés à d'autres substances. De l'avis des professionnels romands, le public est plus nombreux, plus précaire et souffre de plus de comorbidités psychiatriques et d'isolement; les parcours de vie sont souvent morcelés et traumatisants (cf. GREA 2023).

Les villes et les communes qui disposent déjà de centres de contact et d'accueil et en particulier de locaux de consommation ont généralement été mieux en mesure d'amortir la disponibilité croissante des produits à base de cocaïne ces dernières années.

Exemple d'Olten : renforcement des capacités et service de sécurité supplémentaire

Le centre d'accueil et de contact, avec local de consommation, de la ville d'Olten existait et son financement était établi déjà avant que l'on constate une consommation accrue de crack et de produits à base de cocaïne dans tout le canton. Il a donc été possible d'agir « avant la tempête » et l'organisation Suchthilfe Ost a développé les capacités du centre. Le local de consommation s'avère être un facteur décisif pour éviter une aggravation du problème des scènes ouvertes de la droque et une détérioration importante de la santé des personnes dépendantes. Cette offre profite également à des personnes provenant de communes avoisinantes. Dans le canton, l'aide dans les addictions est un domaine de prestations communal. Les communes se sont regroupées en deux organismes responsables (Perspektive à Soleure et Suchthilfe Ost à Olten) qui couvrent le canton à parts égales.

La fréquentation accrue du local de consommation a entraîné la mise en place d'un service de sécurité supplémentaire pour gérer les personnes accueillies. Cette mesure, vue comme une solution pragmatique, facilite la gestion des nombreuses personnes qui attendent.

Contact:

Raphael Schär-Sommer conseiller municipal et directeur des Affaires sociales d'Olten raphael.schaer-sommer@ olten.ch

Exemple de la ville de Fribourg : ouverture d'un local de consommation par coopération entre la ville et le canton

À Fribourg, la fondation Le Tremplin, mandatée par le canton de Fribourg et soutenue par la ville, a ouvert en septembre 2024 un espace de consommation dans un bâtiment qui héberge également le service social, le centre de contact et d'accueil ainsi que les ateliers d'occupation.

Dans le canton de Fribourg, le financement et la mise en place des prestations en faveur des personnes consommatrices de drogues, y compris les locaux de consommation, sont une compétence cantonale ; l'État a confié ces prestations à la fondation Le Tremplin. La municipalité de Fribourg a soutenu activement la mise en place de l'espace de consommation. Il se trouve dans une zone d'activité mixte, avec notamment une crèche à proximité immédiate. Le Tremplin et les autorités cantonales et communales ont organisé au préalable une séance d'information et de discussion destinée à la population. La police cantonale est régulièrement présente dans les environs de l'établissement. La police locale ainsi que des travailleurs de rue sont également présents aux alentours du local.

Contact:

Caroline Maillard

assistante sociale, service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg caroline.maillard@ville-fr.ch



Exemple de la ville de Lucerne : essai pilote pour élargir l'offre et les horaires d'ouverture

Le centre « GasseChuchi – K+A » a élargi ses heures d'ouverture pour une période de deux ans à partir d'août 2024. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un essai pilote en accord avec l'association ZiSG et sur mandat du canton et de la ville de Lucerne. Il s'agit ainsi d'améliorer l'état de santé des usagers de drogues (crack et autres substances), de libérer l'espace public et les lieux problématiques spécifiques ainsi que d'augmenter le sentiment de sécurité subjectif au sein de la population locale.

La première mesure immédiate a consisté à étendre les heures d'ouverture du centre de contact et d'accueil : du lundi au vendredi de 10h00 à 18h45 GasseChuchi / 19h00 K+A (ouvert le mardi seulement à partir de 11h00), samedi / dimanche de 10h00 à 16h45 GasseChuchi / 17h00 K+A. Cette extension permet de servir un repas léger supplémentaire en début de soirée, à titre gratuit. Les personnes accueillies sont impliquées dans les tâches quotidiennes telles que la cuisine, la vaisselle et le nettoyage, moyennant une petite rémunération.

La GasseChuchi est également un lieu de rencontre et d'échange. Elle offre une structure d'accueil de jour ainsi que la possibilité de se reposer des souffrances dues à la consommation de drogues. Les personnes dépendantes ont la possibilité de consommer les substances qu'elles ont apportées dans des conditions d'hygiène et de calme appropriées. Plusieurs lieux sont prévus à cet effet

Contact:

Felix Föhn

directeur des Services sociaux de la ville de Lucerne et délégué communal aux problèmes de dépendance felix.foehn@stadtluzern.ch

pour la consommation par voie intraveineuse, par inhalation et par voie nasale. Il est aussi possible pour les usagers de préparer sur place les substances consommées. La distribution de matériel d'injection et d'embouts buccaux ainsi que la vente de pipes permettent de favoriser la prévention des maladies (infectieuses) transmissibles. Informer et renseigner est aussi l'occasion de sensibiliser à la santé et à l'hygiène. Cette offre est accessible pendant les heures d'ouverture étendues.

Dans des locaux spécialement conçus à cet effet, le centre GasseChuchi – K+A offre aussi la possibilité de prendre une douche, d'échanger ses vêtements sales et abîmés contre des vêtements propres et réparés et de bénéficier de conseils et de soins médicaux. Cette offre n'est accessible que l'après-midi. L'essai pilote est évalué en continu et, si nécessaire, adapté aux besoins des groupes cibles.

Faits et bases concernant les lieux de contact et d'accueil avec ou sans local de consommation

Fiche de données avec chiffres et infos générales sur les centres de contact et d'accueil (avec ou sans locaux de consommation) en Suisse :



https://www.infodrog.ch/files/ content/factsheets/infodrog_fact sheet k-a fr 2020-05.pdf Les « Lignes directrices pour les centres d'accueil bas seuil » sont une bonne base pour le fonctionnement et la mise en place de tels centres, avec ou sans local de consommation :



https://www.infodrog.ch/files/content/schadensminderung_fr/infodrog_lignes-directrices-centres-accueil-bas-seuil_fr_2022.pdf

Quelques points importants pour la planification d'un centre de contact et d'accueil (expériences réalisées par la ville de Zurich) :

- Couverture politique ;
- Accessibilité des infrastructures ;
- Situation centrale, facilement accessible à pied et en transports publics;
- Doit se trouver là où se trouvent déjà les personnes souffrant d'une addiction;
- Pour les grandes villes, prévoir plusieurs établissements afin de soulager le voisinage;
- Le microdeal doit être toléré sur place pour éviter qu'il se fasse dans l'espace public ; les personnes fréquentent le centre quand elles peuvent s'y procurer les substances qu'elles cherchent. ;
- Réunir régulièrement des groupes d'accompagnement (avec le voisinage, la police, le travail social de proximité, la direction des centres, etc.);
- Concevoir l'offre de manière à pouvoir satisfaire

- les besoins des consommateurs (p. ex. capacité suffisante dans les locaux de consommation, possibilités de séjour et de restauration, salle de repos, installations sanitaires, bureaux, etc.);
- Voies de procédure rapides en cas de problèmes ; on doit savoir clairement qui peut être contacté pour quel type de situation ;
- Les organes et les lieux (telles les réunions de groupes d'accompagnement) doivent également fonctionner lorsque tout se passe bien, pour renforcer les relations et assurer que les personnes responsables se connaissent;
- Interdisciplinarité : l'engagement de travailleurs sociaux et d'infirmiers (issus de la médecine somatique et des soins psychiatriques) au sein d'une même équipe s'est avéré très efficace ;
- Proposer un soutien/conseil médical dans les centres.

Drug Checking dans les centres de contact et d'accueil

Certains centres de contact et d'accueil proposent également un service d'analyse des substances consommées. Ce *drug checking* sert à assurer la sécurité des consommateurs et à suivre l'évolution du marché ; il donne aussi accès aux usagers à un service médico-social.



Évaluation du projet pilote sur les Drug Checkings dans les centres de soins de Zurich Selnau et Bâle Dreispitz (2019) (document en allemand)

Nouvelles exigences pour les locaux de consommation de produits à base de cocaïne

Avec l'augmentation de la consommation de produits stimulants à base de cocaïne, les exigences en matière de locaux de consommation ont également évolué. L'utilisation de matériel non stérile et/ou partagé pour la consommation de crack ou de freebase est un facteur de risque pour la santé. La distribution de pipes à crack stériles et de matériel pour les faire bouillir contribue potentiellement beaucoup à réduire les problèmes de santé (cf. SSAM 2023). L'inhalation de produits à base de cocaïne comme le crack et la freebase produit une fumée nocive pour la santé. Un système de ventilation puissant ou, plus généralement, une très bonne aération protège la santé des consommateurs et celle des collaborateurs.

Comme pour le crack et la freebase, les effets des produits à base de cocaïne sont très intenses mais de courte durée. Une fois ces effets estompés, les usagers deviennent vite inquiets et cherchent le moyen de consommer à nouveau rapidement. Certaines personnes « oublient » également d'autres besoins physiques de base tels que manger, boire, dormir ou avoir une bonne hygiène. Les consommateurs connaissent des phases d'irritabilité ou de fatigue extrême. Certains espaces de consommation ont fait de bonnes expériences en séparant les offres pour les usagers d'opioïdes et de cocaïne. Outre la formation de base et l'expérience dont bénéficie le personnel des centres d'accueil et de contact et des locaux de consommation, ainsi armé pour faire face à des situations extrêmes, il peut s'avérer utile de prévoir pour certains collaborateurs des formations complémentaires sur la gestion des consommateurs de crack.

Des possibilités de se reposer ou de dormir, de prendre un repas ou des boissons, en complément avec un soutien social, médical et psychiatrique contribuent efficacement à stabiliser l'état général de santé et social des personnes qui font un usage de drogues particulièrement délétère.

Microdeal

Les centres de contact et d'accueil avec local de consommation ont souvent fait de bonnes expériences en tolérant le microdeal entre les personnes gravement dépendantes. C'est une manière d'éviter que ce trafic se fasse dans l'espace public. Dans tous les cas, une concertation avec la police est nécessaire. Un système d'accès approprié permet de garder une idée du comportement des personnes qui utilisent le local de consommation.



Exemple de la ville de Zurich : système d'accès au centre d'accueil

En ville de Zurich, les personnes qui souhaitent utiliser l'un des centres d'accueil et de contact reçoivent une carte d'autorisation sur présentation d'une attestation de domicile. L'accès est contrôlé par le service de travail social de proximité sip züri (Sozialarbeit auf Zürichs Strassen | Stadt Zürich).

Les personnes qui vivaient à Zurich mais qui ont quitté la ville peuvent déposer une demande pour cas de rigueur, laquelle est réexaminée une fois par an (entre 50 et 100 bénéficiaires actuels). Une telle autorisation peut également être accordée au cas par cas à des personnes qui n'ont jamais été domiciliées dans la ville, dans la mesure où cela permet d'apaiser l'espace public et si certaines conditions sont remplies (p. ex. levée de l'obligation de garder le secret en vue d'une prise de contact avec le travailleur social compétent). L'autorisation pour cas de rigueur peut être retirée, notamment si la personne habite dans une localité qui a ouvert (récemment) un local de consommation ou si elle fait du trafic au-delà du microdeal.

Contact:

Andrea Weiss

responsable du secteur Protection et prévention de la ville de Zurich andrea.weiss@zuerich.ch

Relations avec les personnes extérieures

Chaque centre de contact et d'accueil (avec ou sans local de consommation) doit clarifier, en concertation avec les services municipaux ou cantonaux, si les personnes qui n'habitent pas dans la ville ou le canton sont admises ou non à bénéficier de ses offres et quelles sont les conséquences selon la décision. Il convient aussi de régler la question pour les personnes relevant du droit d'asile.

Espaces de séjour

Pour les personnes qui consomment principalement des substances légales telles que l'alcool et les cigarettes et qui recherchent pour cela de la compagnie, les espaces de séjour (accompagnés ou gérés par les utilisateurs eux-mêmes) offrent une alternative à la consommation commune dans l'espace public.

Exemple de Burgdorf: association CheckPunkt avec local associatif

En été 2019, l'association CheckPunkt a ouvert un local associatif dans un garage inutilisé. Initialement institué comme une solution provisoire pour calmer la situation dans le quartier, le local est finalement resté en place. Les utilisateurs s'organisent généralement eux-mêmes et se sont notamment dotés d'un règlement interne. L'association est soutenue par CONTACT Mobil.



https://www.contact-suchthilfe.ch/vereincheckpunkt-eroeffnet-eigenes-lokal/ (en allemand)

Offres de logement

Les usagers de produits de la cocaïne ou d'opioïdes se trouvent beaucoup plus souvent que d'autres dans une situation très précaire et très instable sur le plan du logement (cf. Labhart, Maffli, Notari 2021). Ce facteur augmente le niveau de stress, affecte leur santé et leur situation sociale, et impacte directement et indirectement leur consommation. Ceux qui disposent d'un logement avec une cuisine préfèrent en général y préparer et consommer leurs substances, ce qui implique que cela soit toléré dans l'appartement.

Pour stabiliser les personnes concernées et pour apaiser l'espace public, il faut donc trouver une solution pour le logement. Il existe un certain nombre d'approches établies telles que les offres de logement à bas prix, le logement acceptant la consommation, le projet Housing First, le logement d'urgence ou le logement accompagné, éventuellement combiné à un accompagnement social ou médical. Il revient à chaque ville et à chaque commune de choisir l'approche la mieux

adaptée à son contexte et l'endroit exact où les personnes concernées pourront finalement résider

Au besoin, on pourra également créer des offres de logement pour les jeunes ou prévoir un logement acceptant explicitement la consommation pour les jeunes. De nombreuses offres destinées aux jeunes sont exclusivement axées sur l'abstinence.

Trouver des immeubles appropriés pour des offres de logement fondées sur l'idée de permettre la consommation relève souvent du défi. À cet égard, on peut prévoir des mesures visant à atténuer le réflexe de défense (cf. chap. Participation et information de la population, p. 52) et un échange avec d'autres villes et communes sur les facteurs de réussite et les pièges à éviter dans ce cadre.

Exemple de Winterthour : Housing First – le logement autonome stabilise

Lorsque des personnes souffrant d'une maladie liée à la dépendance se retrouvent sans logement, cela représente une souffrance pour ces personnes ellesmêmes, mais pèse aussi sur le système social sollicité et trouble l'espace public. À Winterthour, un projet pilote est en cours depuis 2024, qui offre à ces personnes un logement et un soutien à bas seuil dans les domaines de la santé, du social et de la vie quotidienne. Les premiers constats montrent que la situation de vie et la santé des locataires se stabilise et que les services de soutien sont sollicités.

Contact:

Lukas Damann
responsable du service
Prévention et aide
dans les addictions
lukas.damann@win.ch

Travail de proximité

Les offres de proximité sont un moyen d'entrer en contact avec des personnes qui ne sont pas (encore) intégrées dans une structure d'aide régulière et qui, par exemple, ne peuvent ou ne veulent pas se rendre dans un centre de contact et d'accueil ou utiliser un local de consommation.

Le travail de proximité a pour principe d'offrir un soutien sur place et à bas seuil aux personnes qui se trouvent dans l'espace public. Il peut s'agir de mesures médicales, de réduction des dommages, thérapeutiques, sociales, etc. L'élément central consiste à chercher activement à établir un contact et à nouer une relation.



Exemple d'Olten : transformation du SIP en travail de rue / mandat et concept du travail de rue de proximité

La ville d'Olten a adapté la mission du SIP (sécurité, intervention prévention), créé en 2021, afin de le rapprocher des personnes dans l'espace public et de mener un travail de rue de proximité dans le cadre d'une phase pilote de 2025 à 2027.

Le conseil municipal d'Olten a décidé, en automne 2023, que les différents domaines de tâches en matière de sécurité, d'intervention et de prévention seraient désormais couverts par deux prestataires distincts : d'une part un travail de proximité dans la rue (street work), d'autre part un service de sécurité privé. Le travail de rue est rattaché au dicastère des Affaires sociales. La direction de la Présidence, avec le dicastère Ordre et sécurité, est responsable de l'exécution des aspects liés à la sécurité.

Pour les villes et communes de petite et moyenne taille, le travail de proximité demande moins de ressources que la mise en place de structures stationnaires. S'il ne peut les remplacer pour résoudre durablement une situation de consommation de drogues dans l'espace public, il permet aux professionnels d'être présents sur place et de soutenir les personnes concernées. Ce contact direct est utile également pour savoir « où le bât blesse », comprendre les problèmes et les préoccupations des usagers et obtenir des informations sur les substances consommées.

La ville d'Olten mène ce travail de proximité en tant que projet pilote et l'évaluera après trois ans.

Le concept pour Streetwork Olten a été développé par socialdesign ag et est à la disposition du public, tout comme le dossier politique y relatif :



https://www.olten.ch/_docn/5278396/07.01_24-09-25_do_Gassenarbeit_und_Sicherheitsdienst,_ Beilage_1_Konzept_Streetwork.pdf (en allemand)

Parlement d'Olten, objet « Gassenarbeit und Sicherheitsdienst ab 2025/Kreditgenehmigung» :



https://www.olten.ch/politbusiness/2294077 (en allemand)

Contact:

Raphael Schär-Sommer
conseiller municipal
et directeur des Affaires
sociales d'Olten
raphael.schaer-sommer@
olten.ch

Exemple de Wädenswil : travail social de proximité par le service socioculturel

Au départ, le travail social de proximité dans la ville de Wädenswil était assuré par le service sip züri (Sozialarbeit auf Zürichs Strassen | Stadt Zürich). Ensuite, la municipalité a lancé un projet pilote en 2019 et institué son propre service, intégré définitivement à l'administration communale dès 2021. Le secteur Adultes s'occupe du travail social de proximité dans l'espace public. Les collaborateurs se déplacent régulièrement dans toute la ville de Wädenswil, attentifs aux individus ou groupes d'adultes qui occupent l'espace public – en particulier les personnes menacées ou touchées par l'exclusion sociale et qui échappent aux services d'assistance et de consultation existants. Ils soutiennent et encouragent les gens à entretenir une cohabitation respectueuse et attentionnée, jouent un rôle de médiateur en cas de conflit et proposent également des entretiens et un soutien personnels.

Contact:

Rebekka Schwarz
collaboratrice socioculturelle à Wädenswil,
secteur Adultes
rebekka.schwarz@
waedenswil.ch

Travail par les pairs

Le travail par les pairs peut être utilisé dans le contexte d'offres stationnaires (centre de contact et d'accueil ou offres de médecine de l'addiction) ou dans le cadre d'un travail de proximité ambulatoire. Les offres d'aide sont parfois perçues comme menaçantes par les usagers de drogues ou difficiles d'accès en raison d'autres obstacles. L'idée est de solliciter des consommateurs, anciens ou actuels, comme intermédiaires entre les personnes concernées et les offres d'aide et, dans l'idéal, de leur confier une partie du travail professionnel en tant que collaborateurs régulièrement rémunérés. L'intervention de ces pairs permet d'abaisser le seuil d'accès aux offres. Dans le cadre de leur intervention, ils bénéficient de formations, sont supervisés et soutenus.

Exemple de Lausanne : micro-emploi avec ou sans travail par les pairs

Deux organisations partenaires de la ville de Lausanne proposent des « p'tits jobs » et ont adapté leurs offres de sorte à permettre aussi la participation de personnes consommant du crack ou d'autres produits à base de cocaïne.

L'organisation peer-to-peer SYSTMD motive les personnes qui consomment tôt le matin dans les toilettes publiques à ramasser du matériel de consommation contre une rémunération symbolique. Ce job est ouvert à tous, responsabilise les participants et leur donne un sentiment de participation.

Le programme « Macadam » de la Fondation Mère Sofia consiste également à collecter des déchets, trois fois par semaine, dans l'espace public. En outre, il propose des services d'entretien des espaces verts en collaboration avec le service des parcs de la ville. Ces emplois ne sont accessibles qu'aux personnes disposant d'un permis de séjour, car un salaire suffisant est versé. Les participants peuvent ensuite assumer des mandats plus importants, comme des déménagements, ce qui leur permet d'acquérir progressivement de l'autonomie et de l'autodétermination.

Les deux offres se complètent et favorisent l'intégration sociale des participants. Elles créent des pauses par rapport à l'environnement de consommation et permettent des contacts avec le réseau socio-sanitaire. Elles sont très sollicitées, de sorte que la demande dépasse l'offre.

Exemple de la ville de Saint-Gall : minijobs pour les travailleurs pairs dans l'espace public

Les personnes souffrant d'addiction qui utilisent le « Kantipark » (voir aussi l'exemple de la ville de Saint-Gall au chapitre « Apaiser l'espace public ») sont responsables de l'ordre et de la propreté des lieux. Cette charge est assurée sous la forme d'un minijob de « responsable du Kantipark » confié aux collaborateurs pairs qui doivent ainsi veiller à ce que les chaises restent sur place et en bon état et à ce que le matériel de consommation et les déchets soient éliminés de manière appropriée. D'autres tâches, comme la « tournée des seringues », couvrent un périmètre plus large, correspondant au centre-ville, et consistent à surveiller l'espace public et à éliminer le matériel de consommation. Ces minijobs et l'échange étroit qui en résulte entre les usagers de drogues et les collaborateurs de la ville ont favorisé le recours aux prestations d'aide. Une telle activité débouche souvent sur des engagements plus conséquents, comme le nettoyage ou la préparation des repas dans la cuisine de rue.

Contact:

Christelle Joly

secrétaire générale de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Lausanne christelle.joly@lausanne.ch

Contact:

Marco Krieg

spécialiste Contrats Projets, Questions de société, Ville de Saint-Gall marco.krieg@stadt.sg.ch

Obtenir l'acceptation du public et du monde politique



Mettre en œuvre des instruments et des exemples de bonnes pratiques scientifiquement fondés dans les deux premiers champs d'action Établir et entretenir la collaboration et Instituer des services à bas seuil, viser la réduction des dommages ne suscite pas automatiquement l'approbation de la population et des autorités politiques. Le troisième champ d'action principal consiste donc à prévoir des mesures visant à convaincre celles-ci de la pertinence de ces approches. Apaiser l'espace public est également placé sous cette rubrique ; cet aspect a bien sûr aussi une valeur en soi et ne doit pas être considéré uniquement comme un moyen d'atteindre l'objectif.

Créer une unité politique – de préférence aussi avec le canton

En principe, il est beaucoup plus facile pour les villes et les communes de trouver des solutions à une situation de consommation dans l'espace public lorsque le canton les soutient sur le plan conceptuel et financier dans la mise en œuvre des mesures prévues :

"

« Comme les communes ne disposent pas de ressources suffisantes pour créer des offres de réduction des risques, elles sont tributaires du soutien financier et technique du canton » (Infodrog 2024, p. 5, document uniquement en allemand).

Pour planifier et mettre en place des offres de réduction des dommages, il est donc nécessaire et recommandé de prévoir une collaboration entre le canton et les communes, notamment en ce qui concerne les ressources, l'évaluation et la coopération intercommunale (cf. Infodrog 2024, p. 41).

Il se peut toutefois qu'un canton se sente peu concerné ou qu'il adopte une attitude attentiste – par exemple parce que la consommation dans l'espace public se limite à une ville ou qu'il souhaite d'abord observer si les stratégies et les mesures choisies par les villes ou les communes fonctionnent. Il est alors décisif d'unir les forces au sein de la ville ou de la commune et de s'entendre sur la marche à suivre.

À Coire, ce processus d'unification politique a reposé sur les facteurs principaux suivants :

- L'aggravation des comportements de consommation de drogues dans l'espace public est détectée à un stade précoce (cf. également chap. Observation commune de la situation, p. 30). Le dicastère compétent est à même de développer une stratégie basée sur des connaissances scientifiques et de proposer des mesures fondées avant que la situation et le débat public et politique ne s'enveniment.
- Le parlement a suffisamment de temps pour examiner en détail le problème de la consommation de drogues dans l'espace public et pour entendre le dicastère compétent et d'autres spécialistes (cf. chap. Impliquer les professionnels dans le processus politique, p. 50). Idéalement, on doit pouvoir permettre à d'autres services concer-nés, comme la police, d'être présents.
- Le Parlement donne un mandat.
- Le responsable du dicastère compétent peut se familiariser avec le sujet et échanger des informations avec les personnes impliquées sur place et avec des collègues d'autres villes et communes.
- Un débat public est organisé avec la participation de la population.
- Tous les aspects du problème sont discutés de manière transparente, notamment ceux relatifs à la sécurité (cf. chap. Apaiser l'espace public, p. 50).
- Le gouvernement soutient la stratégie adoptée et les mesures prévues et intervient à l'unisson (si impossible : au minimum les membres du gouvernement en charge des Affaires sociales et de la Sécurité doivent être d'accord).

Contact:

Patrik Degiacomi conseiller municipal de Coire et chef du dicastère Formation, société et culture patrik.degiacomi@chur.ch

Exemple de Winterthour : une politique des addictions pour une position commune

La ville de Winterthour élabore tous les quatre ans une politique en matière d'addiction qui bénéficie d'un large soutien. Le thème est abordé dans une optique globale et implique tous les services concernés (y compris les communes avoisinantes) sur la base du modèle des quatre piliers. Tant le processus d'élaboration que la publication et les événements qui y sont liés servent entre autres à mettre au point et à consolider des positions, des principes et des objectifs politiques et spécifiques communs. Aussi l'action politique peut-elle toujours s'appuyer sur ces bases.

Contact:

Lukas Damann
responsable du service
Prévention et aide
dans les addictions
lukas.damann@win.ch

Impliquer les professionnels dans le processus politique

Il est utile d'impliquer les professionnels et les spécialistes dès les premières étapes de l'élaboration de la stratégie ou du processus politique visant la création d'une offre. Il peut s'agir par exemple de spécialistes des addictions ou de collaborateurs de services et d'organes confrontés à la réalité pratique, que ce soit au niveau régional ou national. Ceci pour s'assurer, d'une part, de bien tenir compte des besoins des personnes qui consomment des drogues et des professionnels : « Au moment de développer la stratégie, il faut tenir compte des expériences et des témoignages des personnes qui côtoient les consommateurs au quotidien. En effet, ces derniers n'utiliseront les offres que si elles sont fortement ancrées dans la pratique » (OFSP 2024, p. 6).

D'autre part, cette association promet de développer des stratégies et des mesures qui soient efficaces grâce à l'expérience professionnelle et scientifique. En revanche, prendre des mesures qui, pour des raisons de coûts par exemple, ne sont pas d'emblée jugées suffisantes et qui, par la suite, ne produisent pas l'effet escompté risque de saper le soutien de la part de la population et du monde politique. Les paquets de mesures trop « modestes » et voués à l'échec font souvent plus de mal que de bien aux consommateurs et au public.

Apaiser l'espace public

Calmer la situation dans l'espace public avec des mesures répressives ne s'est jamais avéré concluant en tant que stratégie isolée, car l'éloignement des consommateurs sans alternative conduit à un déplacement de la scène de la drogue. L'objectif dépend au contraire étroitement de la présence d'offres à bas seuil et de réduction des dommages (cf. chap. Instituer des services à bas seuil, viser la réduction des dommages, p. 33) ainsi que de l'existence d'accords entre les différents acteurs (cf. chap. Établir et entretenir la collaboration, p. 23). En combinaison avec ces mesures et en complément de celles-ci, il s'est également avéré utile dans les villes et les communes de renforcer la présence de la police ou de services de sécurité privés sur les lieux de consomma-

tion (cf. exemples ci-après), voire aussi d'engager du personnel de sécurité dans les centres de contact et d'accueil très fréquentés (chap. Points d'accueil et locaux de consommation, p. 35). De plus, on pourra aussi fermer temporairement certains sites où de la drogue est consommée ou prévoir des aménagements architecturaux de sorte à les rendre moins attrayants pour la consommation – étant entendu que l'absence de lieux facilement accessibles, comme les centres de contact et d'accueil avec locaux de consommation, ne fait que déplacer les personnes dépendantes vers un autre lieu public. Le ramassage du matériel de consommation (également avec les personnes qui consomment, cf. chap. Travail par les pairs, p. 44) contribue également à désamorcer la tension au sein de la population.

Exemple d'Olten : présence alternée de la sécurité et du social

Afin d'augmenter le sentiment de sécurité dans la population, un service de sécurité fait des patrouilles dans le centre-ville. Les professionnels des services de sécurité, de la police cantonale et du travail social de proximité (street work) se réunissent toutes les semaines pour confronter leurs observations. Les responsables de la sécurité et des services sociaux se concertent en outre pour savoir qui se déplace dans quelle partie de la ville. Si le service du travail social de proximité constate une situation relevant de la sécurité, il en informe le service de sécurité ou la police. Cet intervalle de temps entre la présence du service social et celle du service de sécurité ou de la police agit comme une mesure inspirant la confiance car évite que les deux organes soient trop liés dans l'esprit des personnes usant de droques.

Contact:

Raphael Schär-Sommer conseiller municipal et directeur des Affaires sociales d'Olten raphael.schaer-sommer@ olten.ch

Exemple de Coire : importance de la sécurité dans le concept de local de consommation

En planifiant son local de consommation, la ville de Coire a accordé une grande importance à l'aspect sécuritaire. Selon les prévisions, le local de consommation devrait être utilisé par un très grand nombre de personnes. Il convient ainsi de prévoir des mesures de construction empêchant la formation de zones d'attente dans le quartier concerné et la présence d'un service de sécurité pendant huit heures par jour. Ces points étaient intégrés dès le départ dans le concept et les budgets correspondants. Les questions liées au droit et à l'ordre public ont également occupé une place importante dans le processus de négociation politique. La sécurité était un aspect déterminant dès le départ, justifiant le budget correspondant alloué (cf. également chap. Participation et information de la population, p. 52).

Contact:

Patrik Degiacomi
conseiller municipal
de Coire et chef du
dicastère Formation,
société et culture
patrik.degiacomi@chur.ch

Exemple de la ville de Saint-Gall : mesures ciblées dans le parc public

Le parc de l'école cantonale « Kantipark », situé au centre de la ville, est un lieu de fréquentation important pour les personnes souffrant d'addiction. Une telle situation - un lieu visible, accepté comme tel au centre-ville, à proximité directe de l'école - peut sembler inhabituelle mais ne fonctionne que si des règles claires sont définies (cf. « conception fondamentale de l'espace public » ; cf. l'exemple de la ville de Saint-Gall dans le chapitre « Collaboration entre les services d'aide dans les addictions et la police »). Le service en charge du travail de proximité met à disposition suffisamment de chaises pour les personnes souffrant d'addiction en plus des bancs du parc, de sorte que tout le monde puisse s'asseoir. La zone réservée aux chaises est toutefois définie, délimitant ainsi un lieu de rencontre suffisamment grand pour les consommateurs de droques mais laissant aussi suffisamment de possibilités aux autres visiteurs du parc de se balader.

Contact:

Marco Krieg

spécialiste Contrats Projets, Questions de société, Ville de Saint-Gall marco.krieg@stadt.sg.ch

Participation et information de la population

Pour les offres d'aide à bas seuil comme les centres de contact et d'accueil (avec ou sans local de consommation) ou pour les offres de logement acceptant la consommation, il est parfois difficile de trouver des emplacements appropriés (surtout quand on ne dispose pas d'un immeuble appartenant à la commune) ou de faire accepter le projet par le voisinage. Si les gens soutiennent généralement la mise en place d'offres d'aide à bas seuil, ils réagissent souvent de manière négative lorsque l'établissement doit se trouver à proximité de chez eux (phénomène dit NIMBY ou « not in my backyard »).

Pour atténuer ce phénomène, on pourra procéder ainsi :

- S'adresser très tôt et dès le début (idéalement avant de déposer la demande de permis de construire et surtout avant que le public ne soit informé) au propriétaire de l'immeuble concerné puis aux voisins ; organiser une journée portes ouvertes, informer sur le projet, expliquer en détail les concepts et les mesures concrètes visant à intégrer l'établissement dans le quartier.
- ► Faire preuve de compréhension à l'égard des inquiétudes des voisins et prendre très au sérieux leurs préoccupations ; rester franc et transparent quant au fait que, malgré tous les efforts, il y aura des incidents désagréables comme du bruit ou des déchets ; indiquer à qui on peut alors s'adresser et dans quel délai un service pourra intervenir.

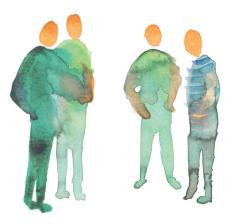
- Expliquer pourquoi le choix s'est porté sur ce lieu et pourquoi un établissement tel qu'un centre de contact et d'accueil doit être centré pour apaiser l'espace public.
- Essayer de faire comprendre que les consommateurs sont des personnes tout à fait normales qui souffrent d'une maladie (voir aussi les outils pour un langage non dénigrant, chap. Autres facteurs utiles, p. 58); indiquer clairement que certaines personnes ne veulent ou ne peuvent pas devenir abstinentes, mais que le centre de contact et d'accueil peut améliorer leur santé et stabiliser leur situation.
- Inscrire le projet dans le contexte international : grâce aux centres de contact et d'accueil avec locaux de consommation, la Suisse obtient de bien meilleurs résultats en ce qui concerne l'apaisement de l'espace public, la taille des groupes sur les scènes ouvertes de la drogue et la situation sanitaire et sociale des consommateurs.

Exemple de Winterthour : groupe d'accompagnement dans le quartier

Le centre d'accueil DAS de Winterthour propose une structure de jour à bas seuil pour les personnes dépendantes de substances psychoactives. Son ouverture, il y a plus de dix ans, s'est heurtée à l'opposition du quartier. C'est pourquoi la ville a mis en place un groupe d'accompagnement qui contrôle régulièrement la situation dans l'espace public alentour et se charge des préoccupations du voisinage. Le groupe d'accompagnement est composé de représentants des riverains (particuliers, organisations et entreprises), de l'association de quartier ainsi que de la police municipale et du service communal de prévention et d'aide dans les addictions. La compréhension et les contacts solides établis depuis de nombreuses années contribuent également à apaiser les problèmes qui surgissent dans l'espace public à la suite d'un changement des habitudes de consommation.

Contact:

Lukas Damann responsable du service Prévention et aide dans les addictions lukas.damann@win.ch



Exemple de Coire : vidéo explicative et travail de relations publiques

Le 9 juin 2024, les habitants de la ville de Coire ont accepté à une majorité de deux tiers le crédit-cadre pour la mise en service à titre d'essai pilote de trois ans d'un local de consommation accompagné. En vue de cette votation, la municipalité a diffusé une vidéo explicative qui résume les points essentiels du projet et présente de manière simplifiée les relations complexes sous-jacentes. Ce mode d'information a été très bien accueilli.

La vidéo explicative (en allemand) est disponible en ligne :



https://www.chur.ch/suchtund drogenpolitik/69406

Il convient également dans un tel contexte de votation d'accepter systématiquement les demandes des médias et d'y répondre. Autre facteur décisif : toutes les personnes et institutions concernées se sont concertées en matière de communication, ont adopté une position commune et évité des déclarations contradictoires (cf. également chap. Créer une unité politique – de préférence aussi avec le canton, p. 48).

Contact:

Patrik Degiacomi
conseiller municipal
de Coire et chef du
dicastère Formation,
société et culture
patrik.degiacomi@chur.ch

Interaction d'instruments et de mesures



Même si certains instruments peuvent déjà en soi apaiser la situation ou empêcher une escalade, trouver une solution durable nécessite l'interaction de plusieurs mesures. À la fin de la partie principale, deux exemples de plans d'action cohérents sont présentés : les mesures pour calmer la scène de consommation au Bäckeranlage à Zurich (déjà mises en œuvre) et la conclusion d'Infodrog sur la situation à Brugg (mise en œuvre complète à venir).

Exemple de Brugg : clarifier la nécessité d'agir ou de créer des offres en collaboration avec Infodrog

L'apparition d'une scène ouverte de la drogue a incité les communes de Brugg et de Windisch en automne 2023 à charger Infodrog de dresser un état des lieux et de formuler des recommandations d'action. Pour ce faire, Infodrog a mené une enquête auprès de 90 professionnels et habitants et de 40 personnes consommatrices de drogues. Les résultats ont ensuite été validés par un groupe de réflexion composé de représentants des secteurs de l'aide dans les addictions, des services sociaux et de santé, des communes et de la police, donnant lieu à des recommandations.

Les résultats montrent qu'il manque nettement des offres de réduction des risques et des dommages dans la région de Brugg/ Windisch mais aussi dans d'autres communes du canton d'Argovie. Une partie des personnes consommatrices du canton d'Argovie s'est rendue dans les cantons voisins pour bénéficier des structures de réduction des dommages, jusqu'à ce que leur accès soit limité. Parmi les recommandations d'action : créer un centre de contact et d'accueil avec local de consommation, mettre en place un service de repas ou une cuisine de rue, assurer un travail social de proximité, créer un centre d'hébergement d'urgence et des offres de logement accompagné, en particulier pour les jeunes ayant une consommation de substances à risque.

La procédure de l'état des lieux et les recommandations d'action sont décrits très clairement dans le rapport final « Bedarfsanalyse für Angebote der Schadensminderung in Brugg » (en allemand) dont les villes et communes peuvent s'inspirer.

Centrale suisse de coordination et de prévention des addictions Infodrog (2024): Bedarfsanalyse für Angebote der Schadensminderung in Brugg. Rapport final, sur mandat de la ville de Brugg, financé par le canton d'Argovie, Département de la santé et des affaires sociales, division Santé, section Promotion de la santé et prévention:



https://www.brugg.ch/public/upload/assets/8930/2024_infodrog_Schlussbericht_Bedarfsanalyse%20Brugg.pdf?fp=1726115252939#search=%22crack%22

Contact:

Severin Dommann responsable de la division Société, severin.dommann@brugg.ch

Exemple de Vevey : combinaison de mesures de travail social et de sécurité

Vevey applique une combinaison de mesures architecturales liées à la sécurité (p. ex. meilleur éclairage public autour de la gare) et d'interventions de travail social comme l'institution d'un travail de proximité. L'idée d'instaurer, à titre complémentaire, un système d'observation de la situation et d'offrir une formation continue aux collaborateurs de la ville qui se déplacent dans l'espace public (p. ex. espaces verts) est en discussion.

Exemple de la ville de Zurich : apaiser la situation au Bäckeranlage

En 2023, la situation a nécessité une action rapide et coordonnée impliquant toutes les parties concernées. Les mesures ont été développées au sein de groupes de travail composés de différents milieux professionnels (travail social, police, scène socioculturelle et voirie de la ville).

Contact:

Andrea Weiss

responsable du secteur Protection et prévention de la ville de Zurich andrea.weiss@zuerich.ch

Aperçu des mesures :

- La police municipale a constitué une commission spéciale et considérablement renforcé sa présence et la répression dans la zone concernée.
- Le service de travail social de proximité (sip züri – Sozialarbeit auf Zürichs Strassen | Stadt Zürich ; Ein Bus) se rendait sur place plusieurs fois par jour.
- L'offre « Ein Bus » (« Ein Bus » Beratung auf vier Rädern | Stadt Zürich) sert de base au travail de proximité et peut également être utilisée pour le conseil. Durant l'été 2023, l'équipe du bus était sur place tous les mercredis, samedis et dimanches, de 14 h à 20 h. L'objectif était de rester en contact avec les personnes qui fréquentent le parc (avec les usagers mais aussi avec la population).
- Les assistantes sociales de Flora Dora (Flora Dora – Beratungsstelle für Sexarbeitende | Stadt Zürich) étaient sur place pour approcher les travailleuses du sexe et les informer de l'offre de conseil que propose leur centre.
- L'objectif était de réduire la consommation, d'informer et d'expliquer aux usagers où ils pouvaient obtenir du soutien et consommer en toute sécurité. Il s'agissait aussi d'éviter les conflits ou de servir de médiateur entre toutes les personnes qui fréquentent le parc.
- Les toilettes publiques étaient nettoyées plusieurs fois par jour afin de maintenir l'attractivité du parc pour le voisinage.
- Un service de sécurité a été mis en place autour des bâtiments scolaires. En collaboration avec le sip züri et le centre de prévention des addictions, des ateliers ont été organisés pour les

- enseignants et le personnel des crèches afin de les informer et de leur expliquer comment agir avec des personnes qui consomment de la droque et pour répondre à leurs questions.
- Lors de discussions avec les habitants, les responsables socioculturels ont suggéré de continuer à utiliser le parc (par exemple pour un marché aux puces, des fêtes de quartier ou des activités sportives).
- Une walk-in (entrée libre) a été mise en place pour informer les habitants et rester en contact avec eux. Une rencontre ouverte au public a été organisée en soirée, au cours de laquelle les résidents pouvaient poser des questions en présence de représentants de tous les secteurs concernés. Ces walk-ins ont déjà été organisées à plusieurs reprises.
- L'ouverture d'un centre de contact et d'accueil provisoire (avec des locaux de consommation) au centre-ville a été planifiée en été 2023. En l'espace de quelques mois, un village de conteneurs a été construit à une centaine de mètres de l'ancien site. Cette infrastructure est maintenant utilisée comme local de consommation depuis environ un an. Les autorités de la ville de Zurich sont parvenues à leurs fins en peu de temps grâce à une forte pression politique et à des procédures raccourcies. Le processus a également exigé une grande flexibilité et beaucoup d'engagement de la part des collaborateurs.
- Le nouveau local de consommation a ouvert ses portes le 16 novembre 2023. Les médias ont été invités la veille à visiter l'endroit et les journalistes ont pu poser des questions.

5 Autres facteurs utiles



L'expérience des villes et des communes a permis de mettre en évidence d'autres facteurs qui contribuent au succès des mesures élaborées (faute de place, ils ne sont pas développés ici) :

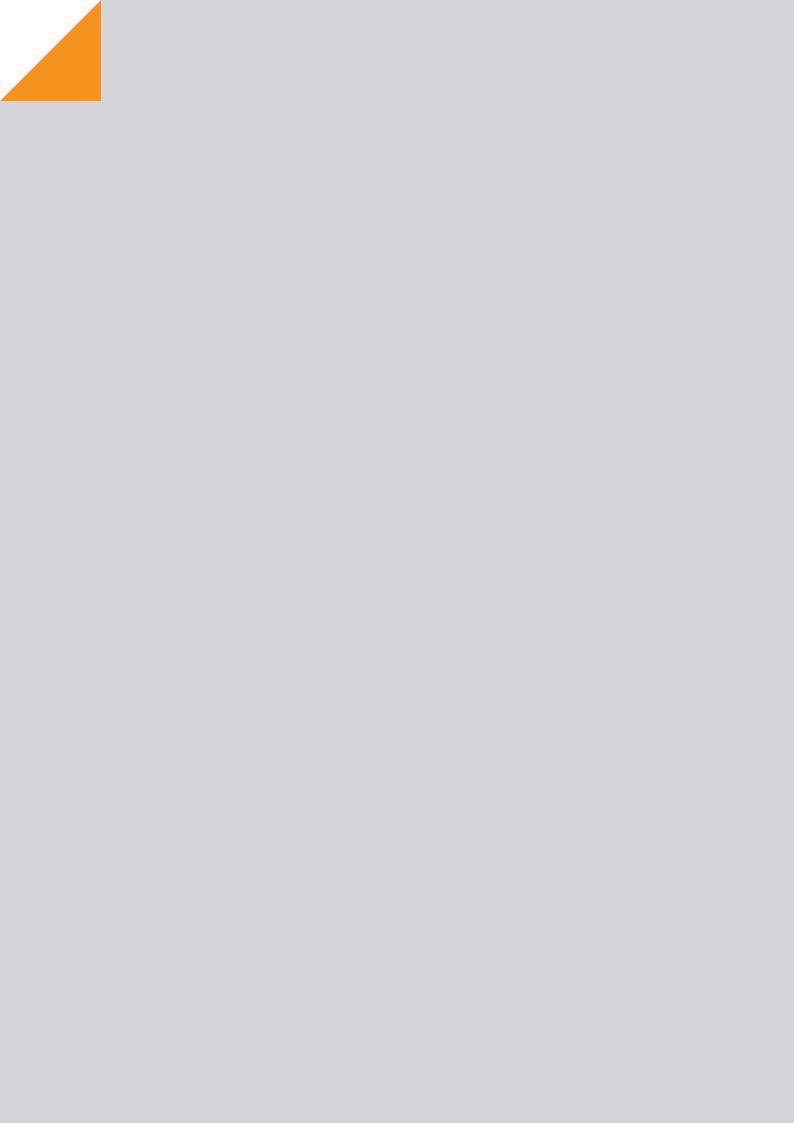
- Plan d'action concerté de coordination entre services/dicastères, en coopération avec la police ;
- Priorisation des projets et des activités ;
- Avoir une idée claire de qui veut obtenir quel effet avec telle ou telle mesure et affecter des attentes réalistes à chaque mesure (p. ex. un soutien individuel par un travail social de proximité peut stabiliser nettement la situation de certaines personnes, mais aura peu d'effets sur le problème général des scènes ouvertes de la drogue);
- Évaluation externe des mesures prises pour déterminer si les effets souhaités ont été obtenus ou s'il faut adapter la procédure ; les résultats de l'évaluation permettent également d'obtenir un soutien (politique) pour l'approche adoptée ;
- Implication des usagers de drogues et des pairs au développement de la stratégie et à la conception de l'offre;

- Soutien politique pour les mesures prises et ancrage durable dans les structures régulières : limiter dans le temps le financement de mesures telles que les centres de contact et d'accueil présente le risque de devoir par la suite consacrer ces ressources limitées aux formalités de prolongation des offres plutôt qu'à leur développement ;
- Choisir un langage approprié : l'idée que les consommateurs de drogues sont responsables de leur état et peuvent changer leur situation par la force de leur volonté est encore très répandue. Les personnes touchées par une addiction sont encore trop souvent stigmatisées, ce qui péjore leur état de santé. L'utilisation consciente ou non d'un langage dévalorisant y contribue (junkie = déchet humain). Plus l'image des personnes dépendantes est négative, plus il est difficile d'obtenir un soutien politique pour des mesures visant à améliorer leur situation.

Le Groupement romand d'études des addictions (GREA) a publié, en collaboration avec des partenaires, un guide qui vise à promouvoir un langage approprié pour contrer les préjugés, la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes concernées par les addictions. Destiné aux journalistes et rédacteurs, le guide énumère une série de recommandations utiles. Les conseils pour choisir des mots non dévalorisants sont utiles même en dehors du contexte médiatique.



https://fachverbandsucht.ch/downoad/ 1707/240923_Empfehlung_Bericht erstattung_FR.pdf



Bibliographie

Office fédéral de la santé publique OFSP (2024): Expériences des villes et cantons suisses avec le crack, freebase et cocaïne Rapport sur la table ronde de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, https://www.prevention.ch/files/publicimages/20240206_Bericht-Runder-Tisch-FR-final.pdf (dernière consultation le 20.12.2024)

Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup) RO 2011 3147

Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles CFPDT (2024) : Consommation de crack/freebase et usage de drogues dans l'espace public : appel de la CFANT, https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/EKSN-CFANT/stellungnahmen/crack/eksn-aufruf-crack.pdf.download.pdf/240515_Appel%20
CFANT%20Crack_FR.pdf (dernière consultation le 20.12.2024)

GREA (2023): Recommandations des professionnel·le·s des addictions pour la disparition des scènes ouvertes de consommation et une approche globale d'accompagnement des personnes concernées, https://www.grea.ch/sites/default/files/recommandations_grea_15.09.2023.pdf (dernière consultation le 20.12.2024)

Labhart F., Maffli E. & Notari L. (2021). La situation sociale des personnes touchées par une problématique d'addiction: Conception d'un système d'indicateurs pour le Monitorage suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles (MonAM). Rapport de recherche N° 131. Lausanne : Addiction Suisse, https://www.suchtschweiz.ch/publication/la-situation-sociale-des-personnes-touchees-par-une-problematique-daddiction/ (dernière consultation le 20.12.2024)

Monitorage Addiction (2022), https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/consommation-de-substances-illegales-hors-cannabis-age-15-64

Schneider C., Zobel F., Auer R., Brechet Bachmann A.-C., Broers B., Lischer S., Sprecher F., Wolf J., Zürcher K. (2024). Prévenir les risques par la régulation – Un cadre d'orientation pour la politique des addictions. Document d'impulsion de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/EKSN-CFANT/berichte/themenuebergreifend/regulierungs-bericht.pdf.download.pdf/Risiken%20regulieren_Fr.pdf (dernière consultation le 27.2.2025)

Société Suisse de Médecine de l'Addiction SSAM (2023) : Traitements des troubles de l'usage de crack et cocaïne. Rapport 2023, https://www.ssam-sapp.ch/fileadmin/SSAM/user_upload/Formes_de_traitements_de_lusage_de_crack_et_cocaine_f.pdf (dernière consultation le 20.12.2024)

Société Suisse de Médecine de l'Addiction SSAM (2024) : Cocaïne : Positionnement de la SSAM, https://www.ssam-sapp.ch/fileadmin/SSAM/user_upload/Positionement_Cocaine_F_2.pdf (dernière consultation le 20.12.2024)

Centrale suisse de coordination et de prévention des addictions Infodrog (2024) : Bedarfsanalyse für Angebote der Schadensminderung in Brugg. Rapport final, sur mandat de la ville Brugg, financé par le canton d'Argovie (département Santé, Social, division Santé, section Promotion de la santé et prévention) : https://www.brugg.ch/public/upload/assets/8930/2024_infodrog_Schluss-bericht_Bedarfsanalyse%20Brugg.pdf?fp=1726115252939#search=%22crack%22 (dernière consultation le 20.12.2024)

Autres références

Centrale suisse de coordination et de prévention des addictions (Infodrog) : Crack et free base – fiche d'information pour les professionnel·le·s des addictions, https://www.infodrog.ch/files/content/schadensminderung_fr/2022-12_infodrog_fiche-d-information_crack-freebasefr.pdf

Centrale suisse de coordination et de prévention des addictions (Infodrog) : Dossier Cocaïne et crack, https://www.infodrog.ch/fr/ressources/formes-de-dependances/cocaine.html

Compilation d'informations et d'articles sur le thème du crack sur la plate-forme Prevention.ch de l'OFSP : https://www.prevention.ch/fr/collection/crack

Communiqué de presse de l'OFSP concernant la deuxième table ronde sur la situation du crack réunissant l'OFSP, les villes, les cantons et des spécialistes, https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=101283

Groupe romand d'études des addictions (GREA) : Guide « Couverture médiatique des personnes avec des problématiques d'addictions » : www.grea.ch/projet/guide-media/

Présentation « Crack-Konsum in den Zürcher Kontakt- und Anlaufstellen – Entwicklungen und Herausforderungen » projetée au 3_e colloque sur la réduction des dommages, organisé par la ville de Zurich en coopération avec Arud Zentrum für Suchtmedizin, 3.10.24 (lien vers YouTube) : https://www.youtube.com/watch?v=jlWieCFEd9U



L'Initiative des villes pour la politique sociale est une section de l'Union des villes suisses et représente les intérêts sociopolitiques de quelque 60 villes suisses de toutes les régions du pays. Elle s'engage pour un système de sécurité sociale cohérent et pour une collaboration de qualité entre les villes, la Confédération et les cantons.

staedteinitiative.ch